

Projet de développement d'un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père

Résultats de la consultation en ligne

16 mai au 4 juin 2023





Sommaire

03

05

14

21

25

35

38

Mise en contexte

Objectifs du nouveau milieu de vie

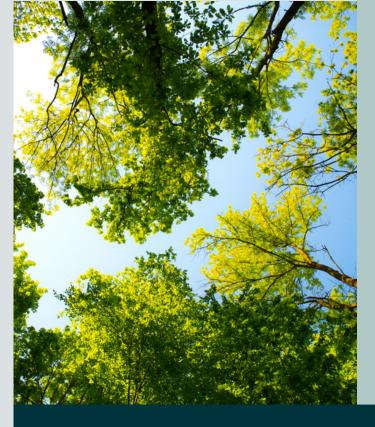
Types d'habitation

Questions ouvertes

Mur à idées

Profil des participantes et participants

Annexes



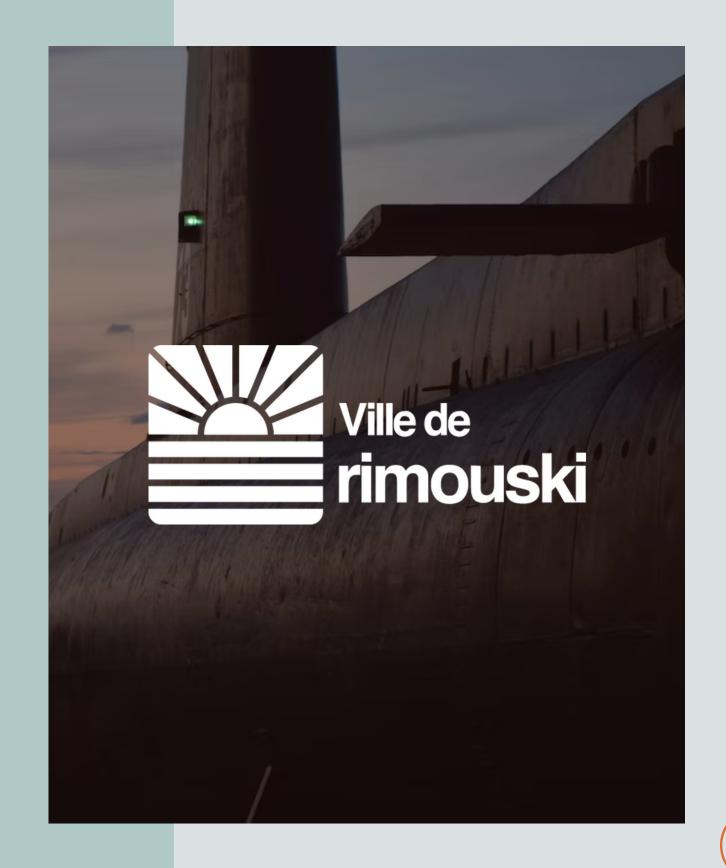


Mise en contexte

Au printemps dernier, la Ville de Rimouski, accompagnée de la firme Votepour.ca, menait une démarche de participation citoyenne en vue de la réalisation du projet de développement d'un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père. C'est bien connu, Pointe-au-Père est un secteur qui se démarque par la beauté de ses paysages, sa proximité avec le fleuve et une harmonie unique entre quartiers résidentiels et espaces verts. Pointe-au-Père, c'est aussi un endroit à fort potentiel pour développer un milieu de vie incluant ces éléments caractéristiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Ville de Rimouski y a fait l'achat de sept lots, entre la rue du Sieur et l'avenue des Violettes, il y a plus de 10 ans. Dans un contexte de pénurie majeure de logements sur le territoire rimouskois, ce secteur est donc tout indiqué pour qu'il soit développé.

Ce rapport collige les données issues de la consultation en ligne qui s'est déroulée du 16 mai au 4 juin 2023, sur la plateforme de consultation numérique de la Ville de Rimouski. La démarche de participation citoyenne prévoyait également une séance d'information préconsultation et deux ateliers de travail.

La présentation du plan concept préliminaire du projet est prévue dans les prochains mois.



Statistiques et réponses



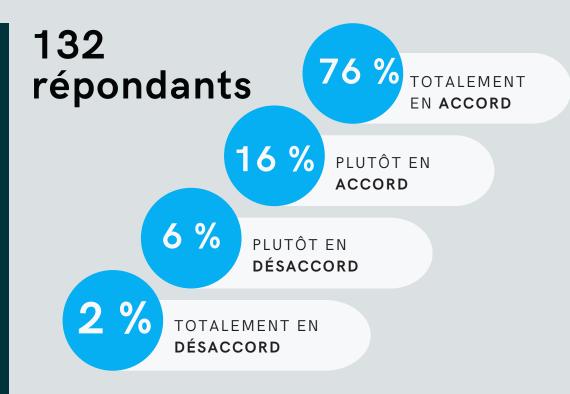
Objectifs du nouveau milieu de vie

Dans cette section, les participantes et participants ont été invités à indiquer quels sont, selon eux, les objectifs prioritaires à prendre en considération pour le projet.

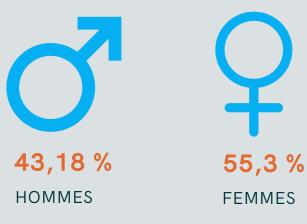


Les milieux humides devraient être préservés.

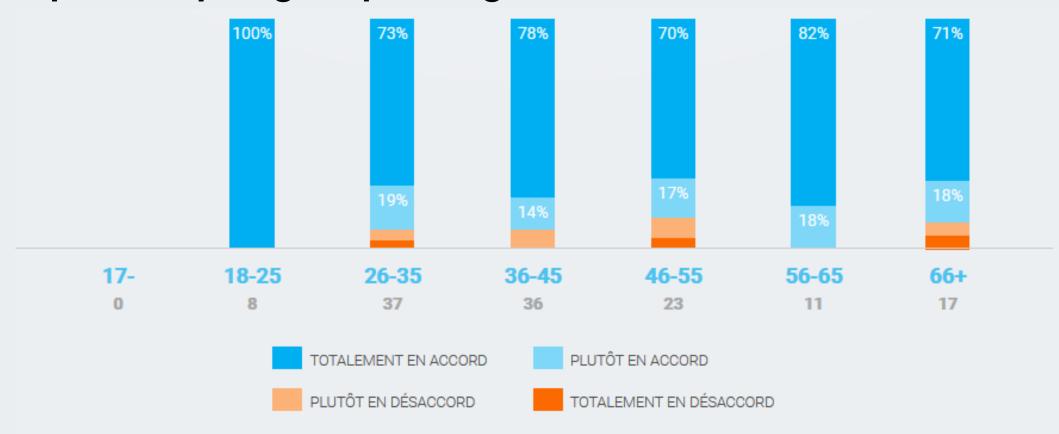
Milieux humides



Démographie



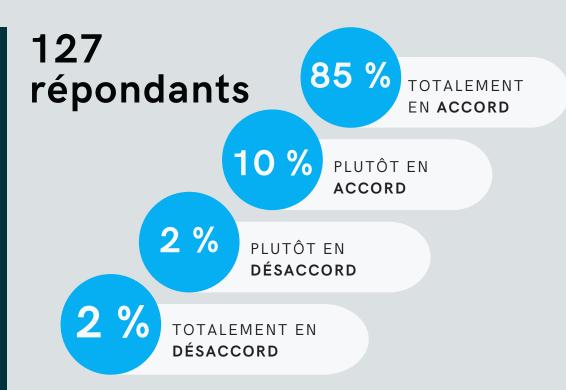




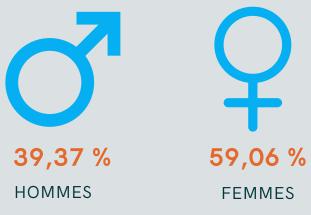
Espaces verts



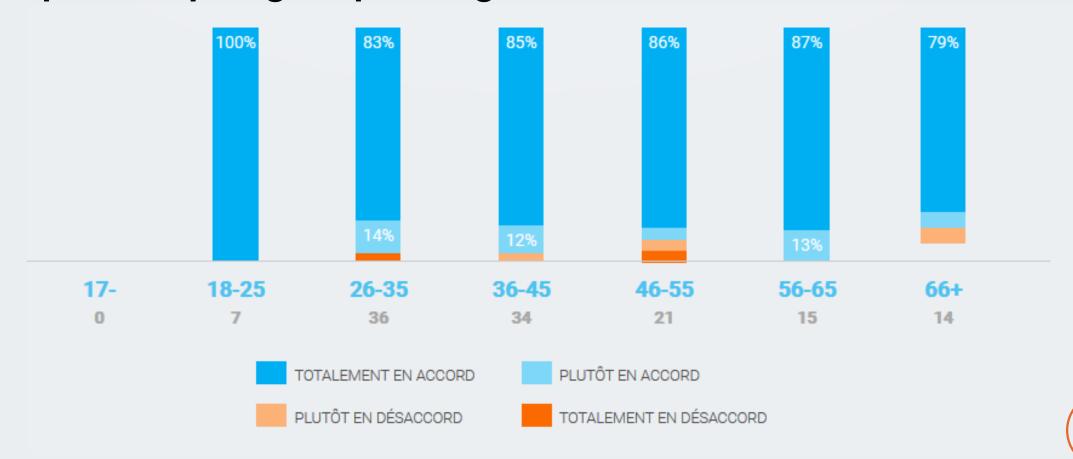
Il faudrait conserver un maximum d'arbres, d'espaces verts et de sentiers.



Démographie

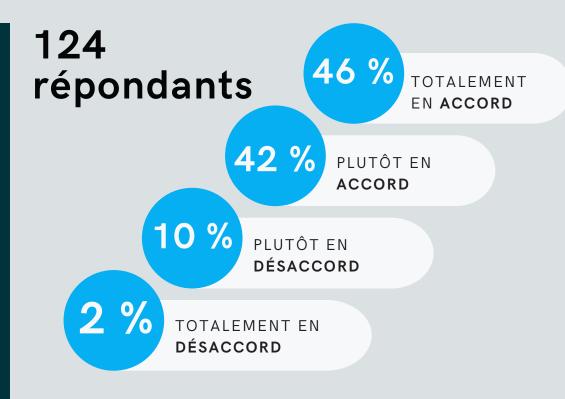




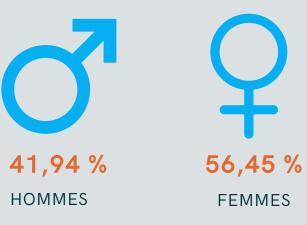


Le milieu de vie devrait favoriser l'intégration de nouvelles installations de loisirs variées.

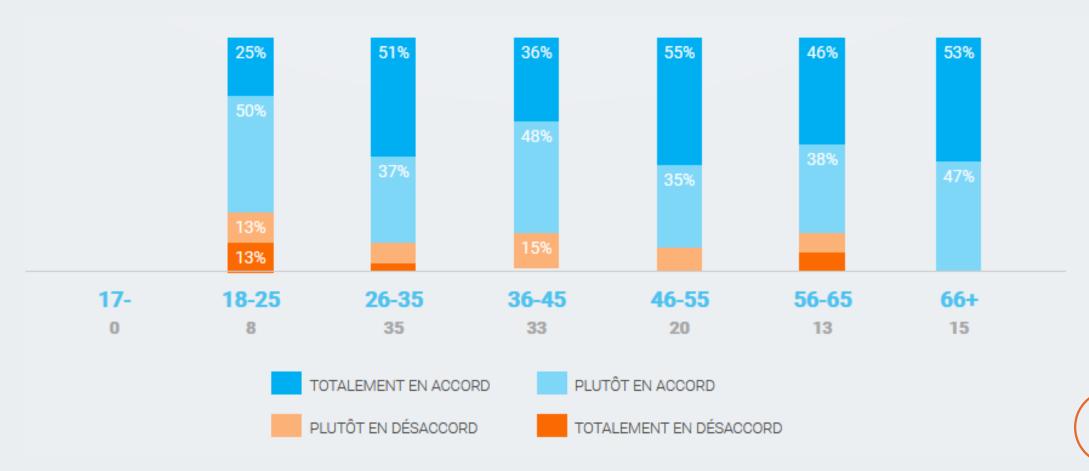
Qualité de vie



Démographie



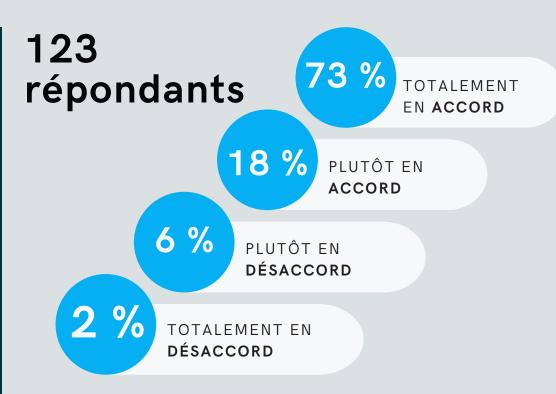




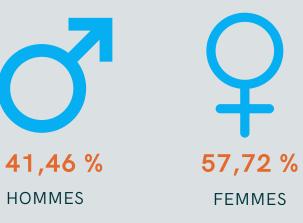
Mobilité durable



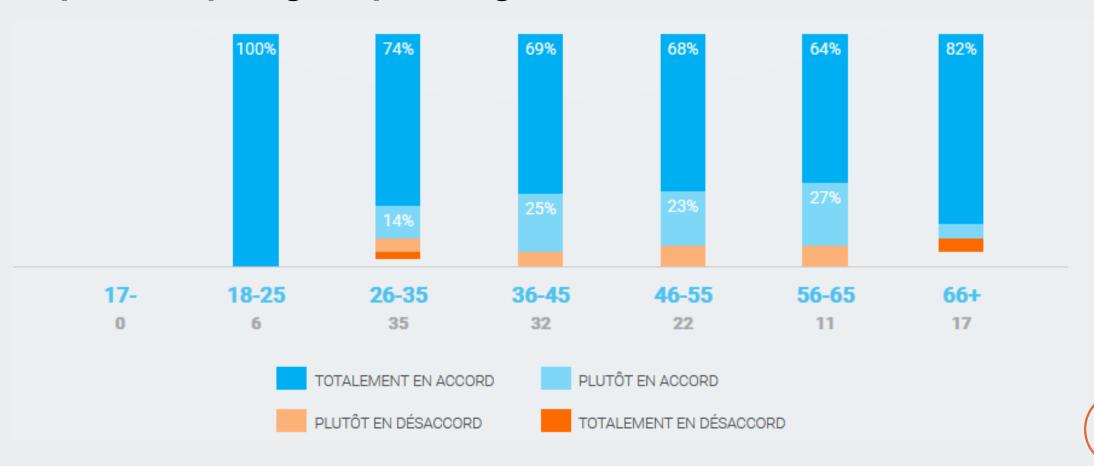
Le projet de développement devrait favoriser le transport en commun et les déplacements actifs.



Démographie

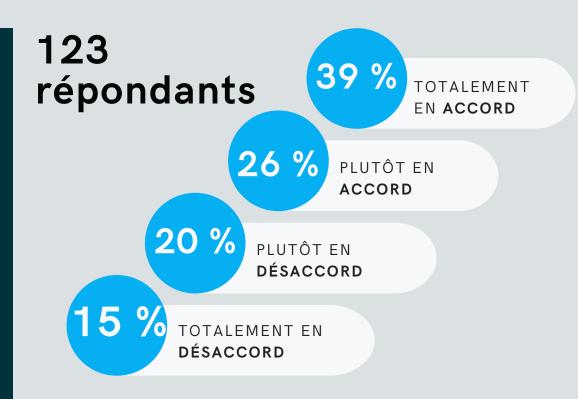






Le projet de développement devrait favoriser la densification pour créer plus de logements.

Besoins en logements

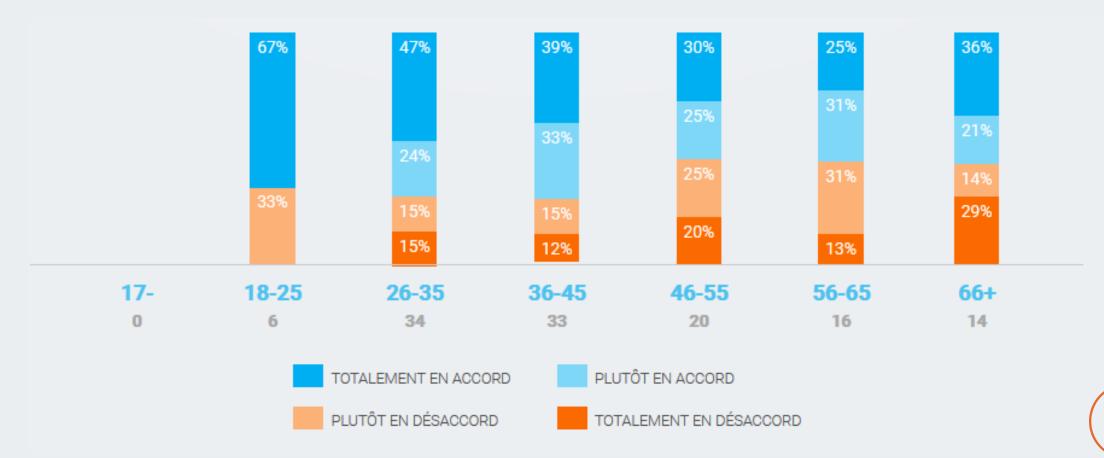


Démographie



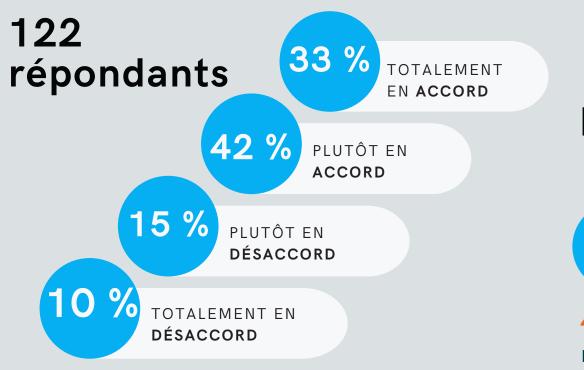




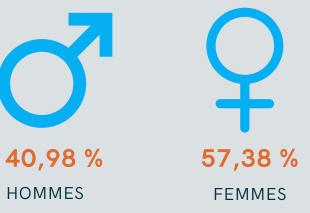


Le projet de développement devrait permettre l'implantation de commerces et de services de proximité.

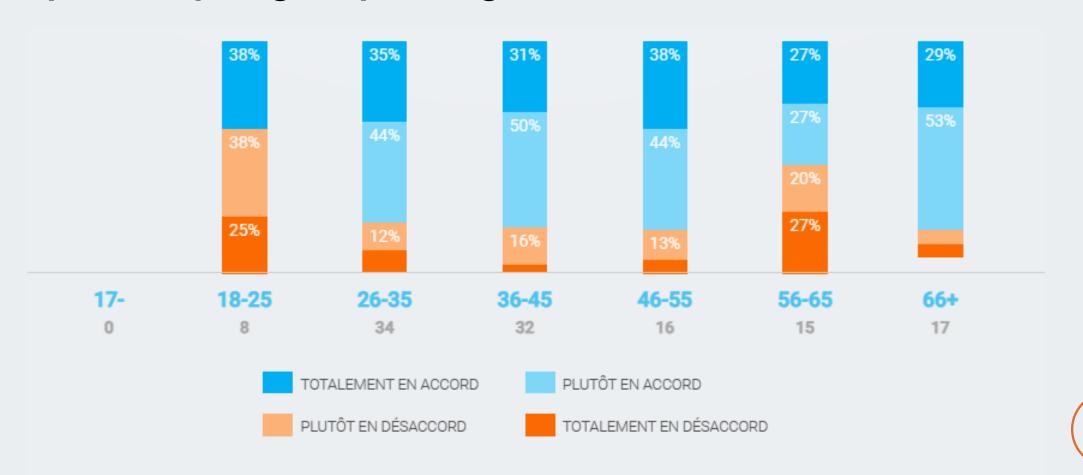
Services de proximité



Démographie

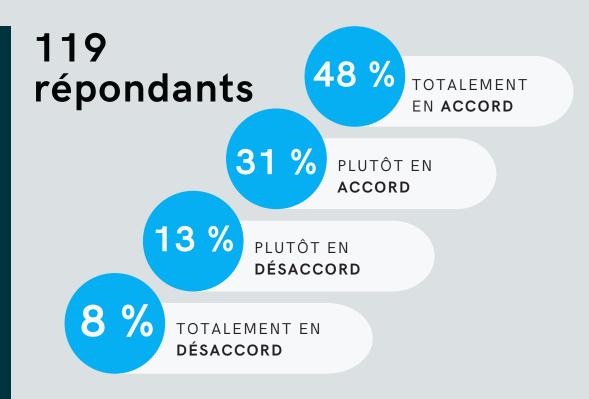




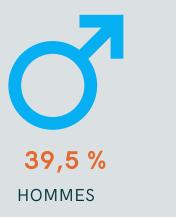


Le projet de développement devrait se faire en intégrant les nouvelles tendances en urbanisme.

Urbanisme durable

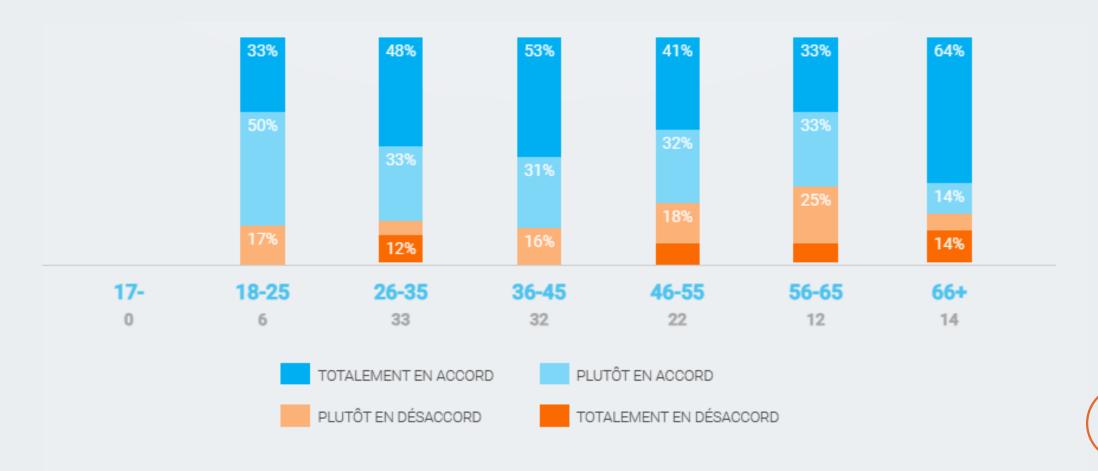


Démographie









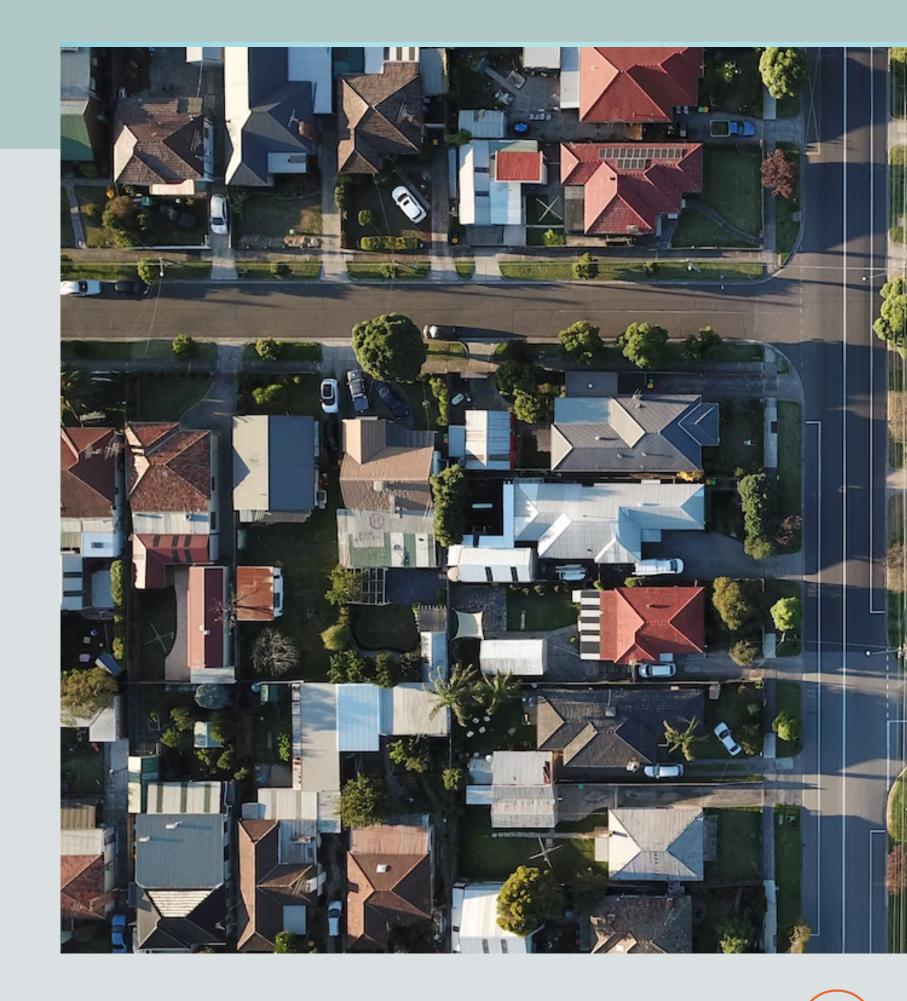
Pourquoi les éléments que vous avez identifiés comme étant les plus importants devraient être prioritaires dans le projet de développement?

- Protéger les milieux humides de Rimouski ;
- Rendre le secteur plus attrayant en augmentant l'offre de services et en bonifiant les espaces verts;
- Conserver la beauté de Pointe-au-Père;
- Conserver le milieu naturel et une bonne qualité de l'air;
- Il s'agit d'un beau secteur pour innover;
- Créer les espaces verts pour les sports et l'avantage unique des paysages de Rimouski;
- Il y a un manque de transport en commun dans ce district;
- De nouveaux logements seraient plus adaptés au centre-ville de Rimouski.

^{*}Voir annexe 1 pour voir toutes les réponses des participantes et participants.

Types d'habitation

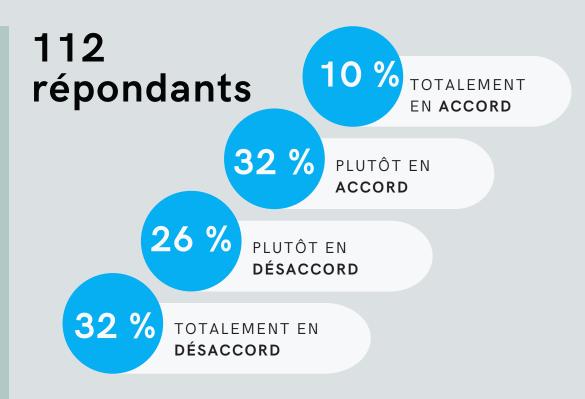
Les types de logements qui se retrouveront dans le projet de développement auront un impact sur le nombre d'unités d'habitation créées, les caractéristiques et l'identité du nouveau milieu de vie. Quels types d'habitation devraient se trouver dans le projet?



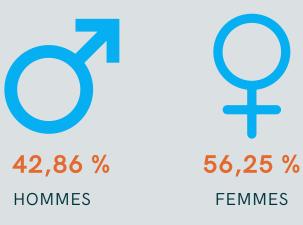
Les bâtiments mixtes résidentiels et commerciaux devraient être privilégiés dans le projet de développement.

Projets mixtes

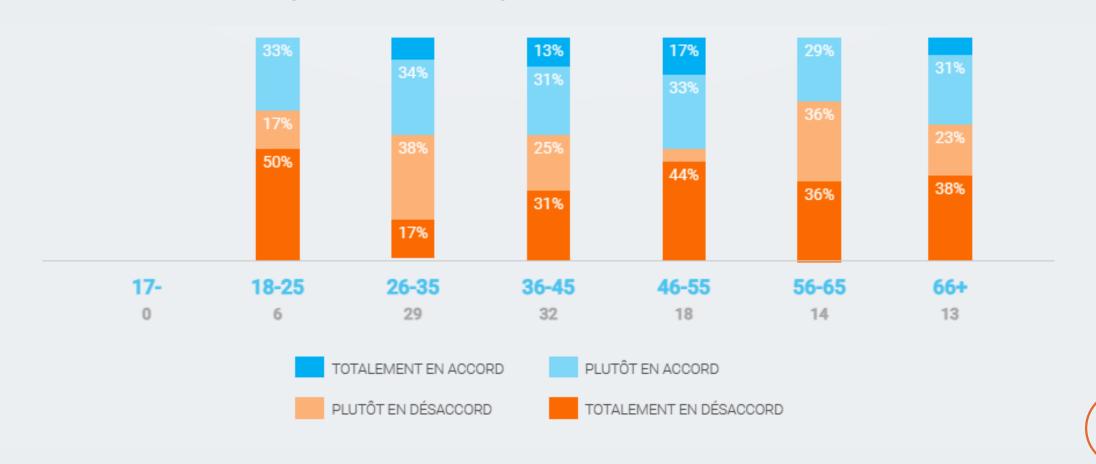
(p. ex. : projet Alcide-C.-Horth)



Démographie



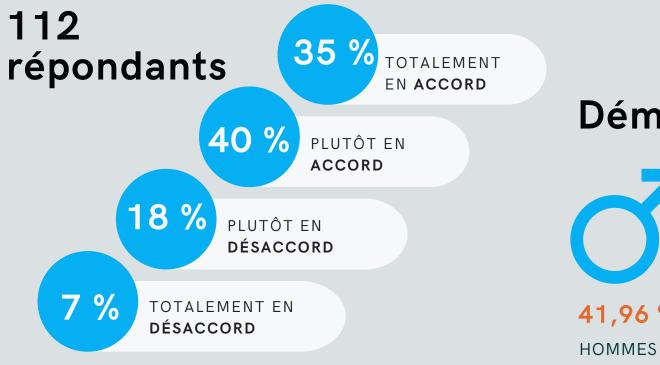




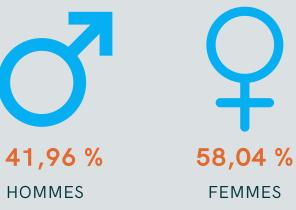
Les bâtiments multifamiliaux devraient être privilégiés dans le projet de développement.

Bâtiments multifamiliaux

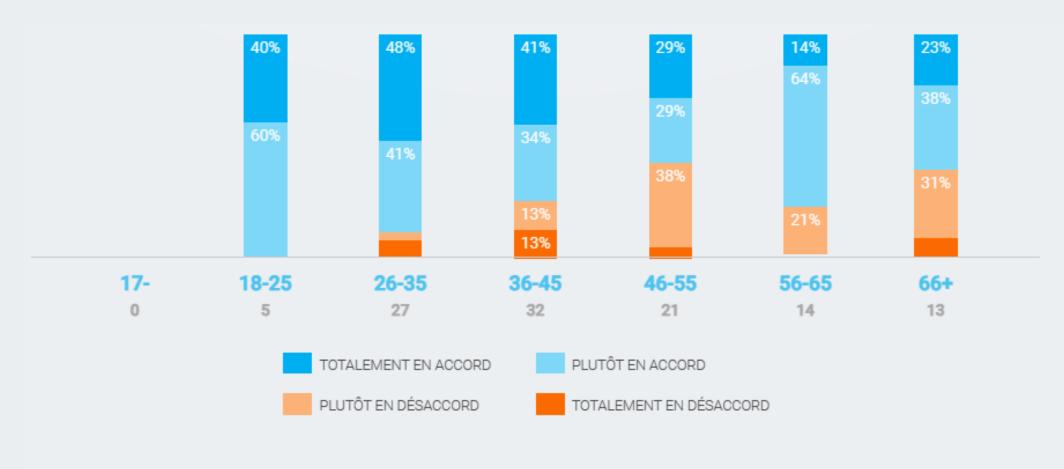
(p. ex. : blocs appartements du boulevard Arthur-Buies)



Démographie



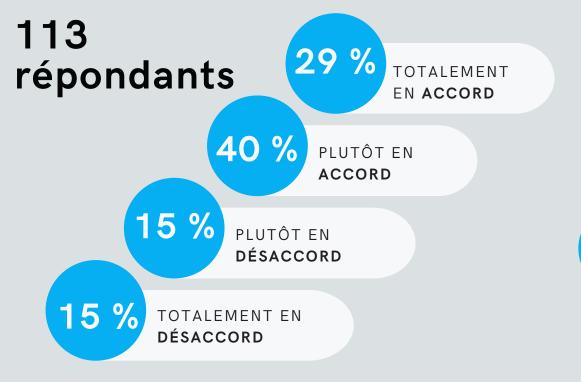




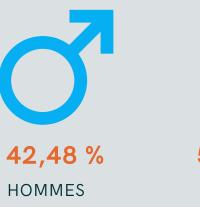
Les immeubles résidentiels de moyenne densité devraient être privilégiés dans le projet de développement.

Logements de moyenne densité

(p. ex. : triplex, quadruplex, condos)

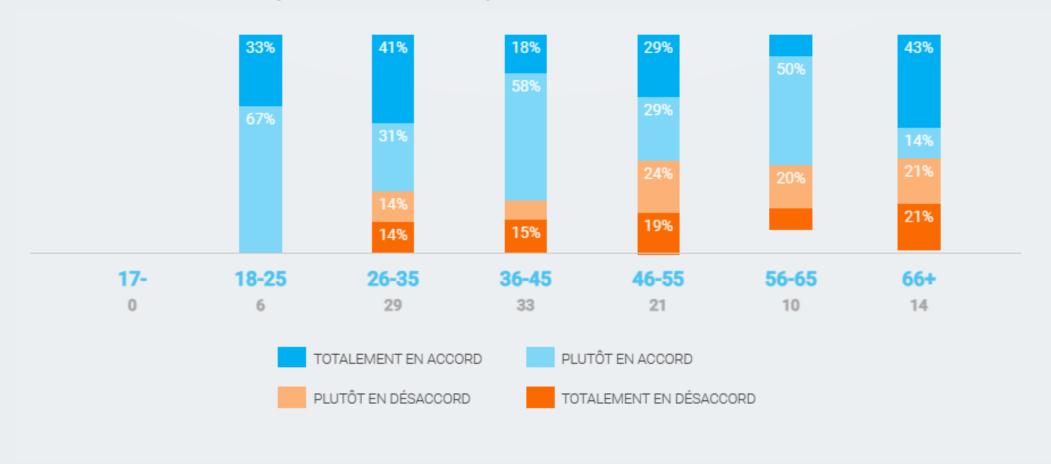


Démographie





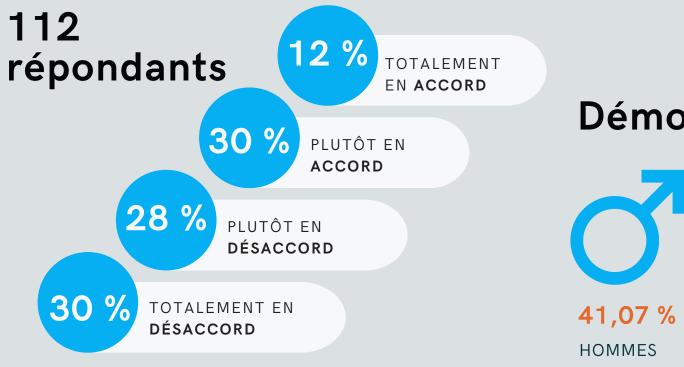




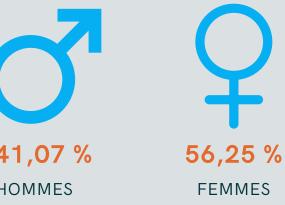
Les immeubles résidentiels de faible densité devraient être privilégiés dans le projet de développement.

Logements de faible densité

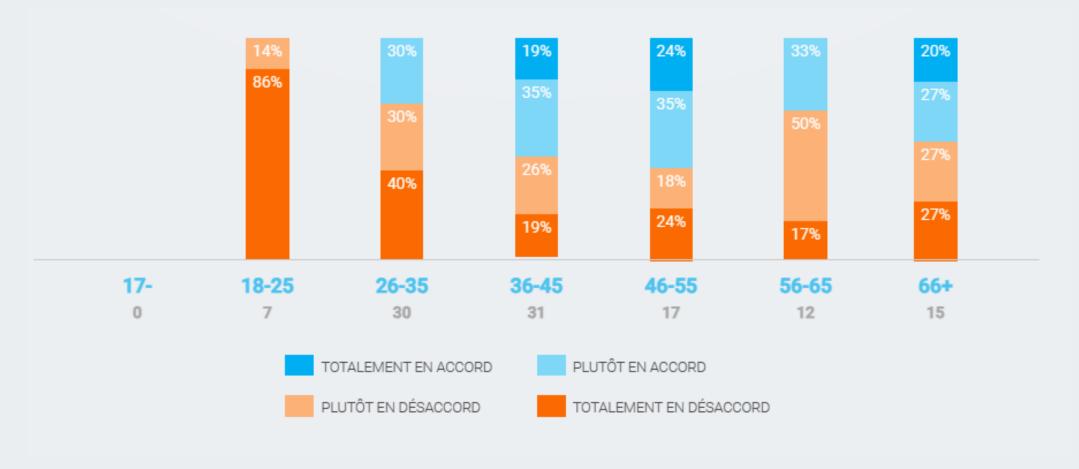
(p. ex. : habitations unifamiliales isolées et jumelées)



Démographie







Question à choix multiples

Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés au logement à prendre en considération dans le projet de développement? (Cochez les trois principaux pour vous.)

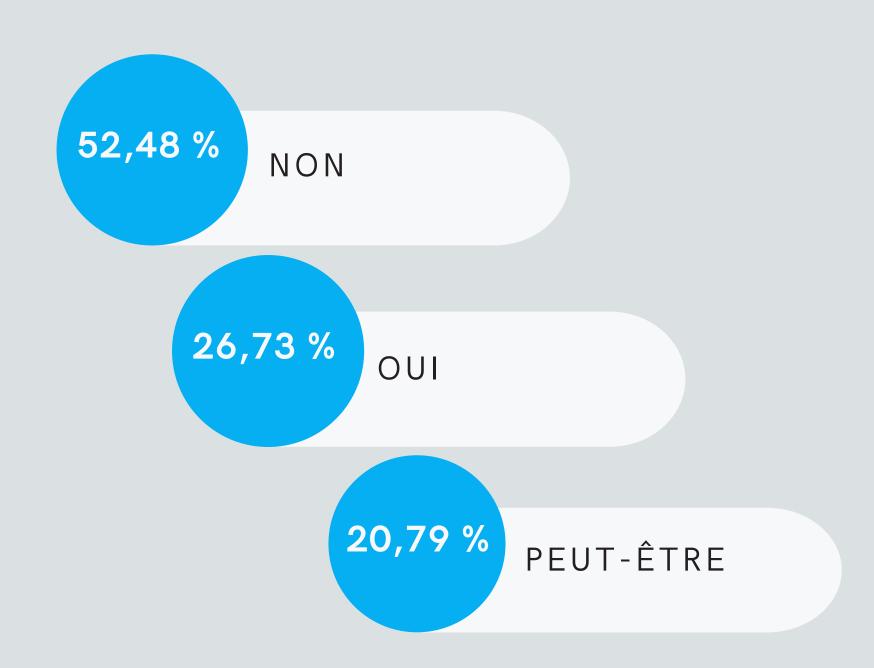
*Voir annexe 2 pour les autres principaux enjeux liés au logement selon la population.



Question à choix multiples

Est-ce que vous ou un de vos proches seriez intéressé à déménager à Pointe-au-Père? (Si oui, pourquoi?)

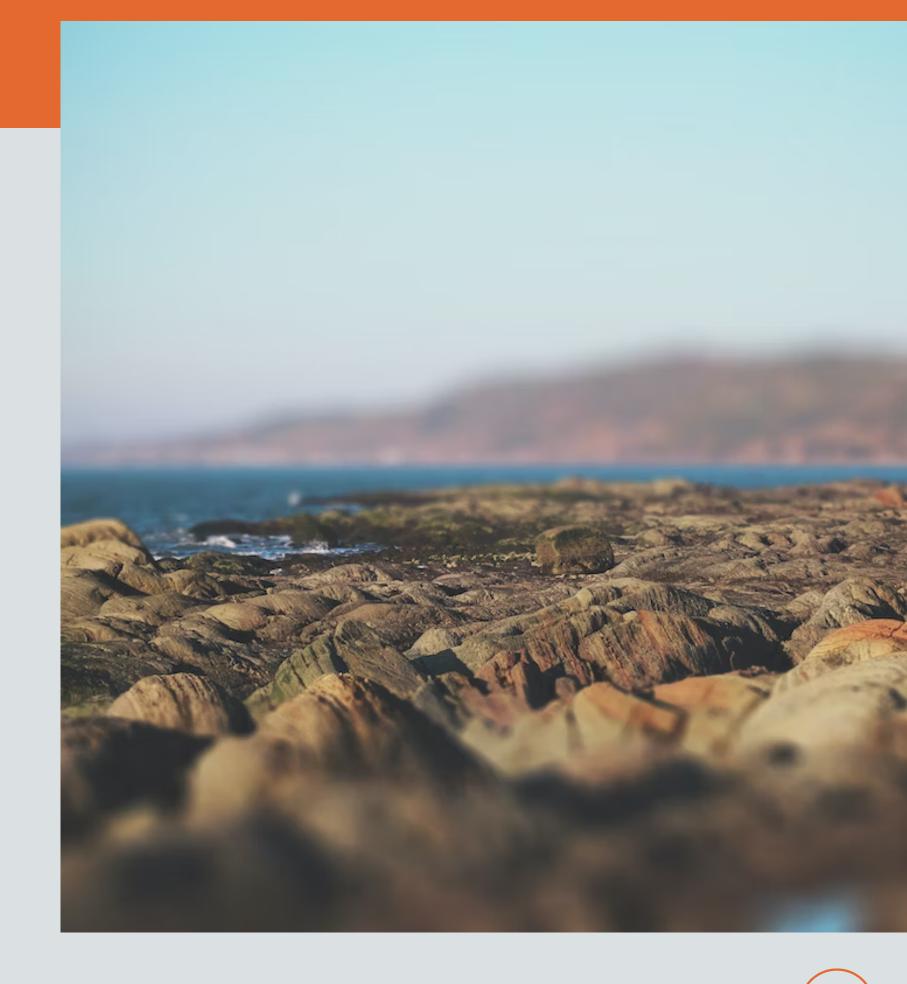
*Voir annexe 3 pour les raisons de déménagement des répondantes et répondants



Questions ouvertes

Exprimez-vous!

Pointe-au-Père est un milieu unique avec ses caractéristiques propres. Les répondantes et répondants ont partagé leur vision de l'identité de ce secteur phare du territoire rimouskois.



Selon vous, quelles sont les principales caractéristiques distinctives du territoire de Pointe-au-Père? (histoire, géographie, etc.)

- Milieu naturel (coucher de soleil, un mixte de terre et mer, coin de terre plate, protégé du vent, tourbière, milieu humide, etc.);
- Activités accessibles (sentier, activité de plein air, raquette, ski de fond, etc.);
- Endroit idéal pour les familles et se détendre;
- À proximité du bois (idéal pour marcher en forêt, observer la nature, faire la cueillette de champignons, recenser des oiseaux et se ressourcer);
- Milieu historique (phares et l'Empress of Ireland, l'Onondaga);
- La tranquillité du quartier;
- La proximité et l'accessibilité au fleuve;
- Éloigné du centre-ville;
- Distillerie à proximité;
- Vie de quartier : voisinage aimable, services pour les familles, etc.

^{*}Voir annexe 4 pour toutes les réponses reçues.

Si vous deviez trouver un nom au projet de milieu de vie à Pointe-au-Père, quelle serait votre suggestion?

*Voir annexe 5 pour toutes les réponses reçues.

- Pas de nom particulier;
- Projet de déboisement de la forêt magique;
- Boisé de l'harmonie;
- Le boisé des vétérans;
- Le secteur de la tourbière de Pointe-au-Père;
- Parc municipal de conservation de Pointe-au-Père;
- Parc municipal de la forêt magique;
- Pointe-au-Père;
- Quartier du Phare.

Qu'est-ce qui fait de Pointe-au-Père un milieu de vie attrayant?

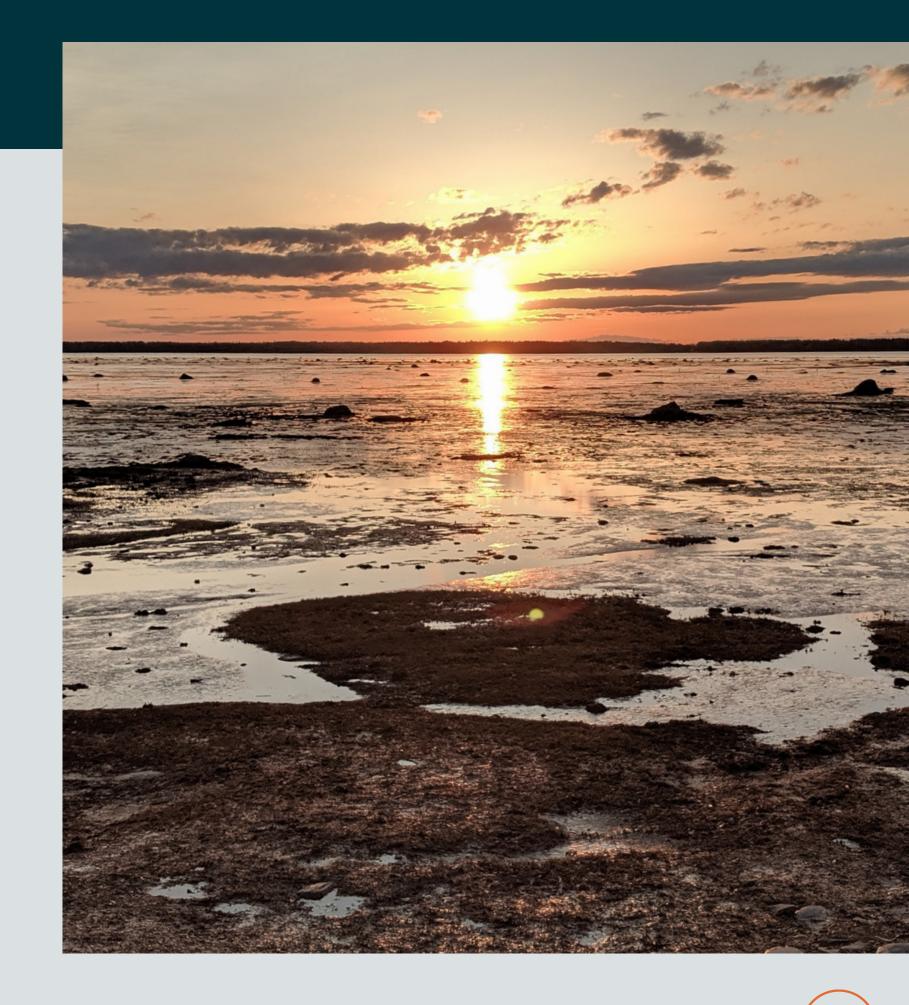
*Voir annexe 6 pour toutes les réponses reçues.

- Proximité du fleuve et de la forêt (les espaces verts);
- Activités et loisirs;
- Qualité de l'école primaire;
- L'absence de pont;
- Sa beauté et sa tranquillité;
- L'entraide citoyenne;
- Proche d'un centre de services régional;
- Il est facile de se déplacer à pied ou en vélo;
- La faune et la flore diversifiée;
- Valeur historique maritime.

Mur à idées

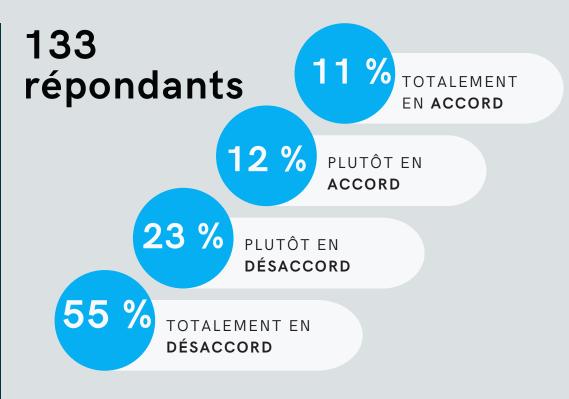
Vous vous projetez dans l'avenir. Quelles seraient les installations, aménagements, infrastructures, ou autres éléments que vous aimeriez voir dans le futur projet de développement? Avez-vous des suggestions, inspirées d'autres milieux, que vous aimeriez nous partager? Ces idées pourraient éventuellement faire partie des premiers plans concepts.

Place aux propositions citoyennes!

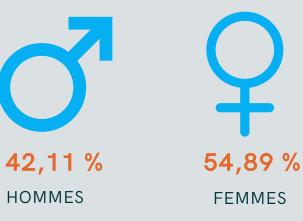


« Il devrait y avoir un développement résidentiel sur la forêt de Pointe-au-Père. »

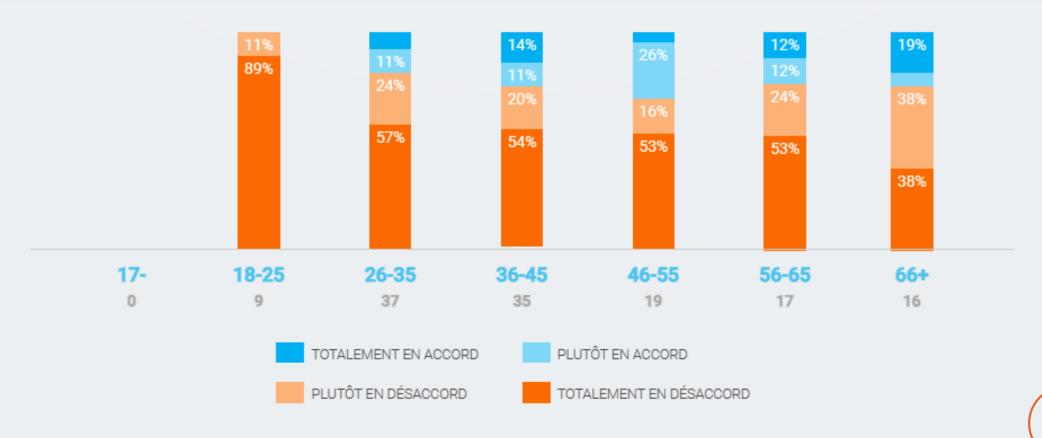
Suggestion citoyenne



Démographie

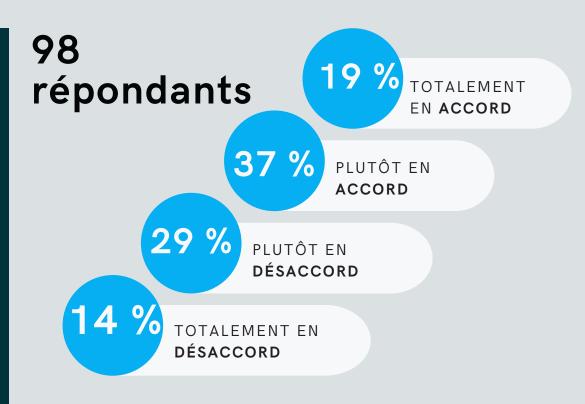




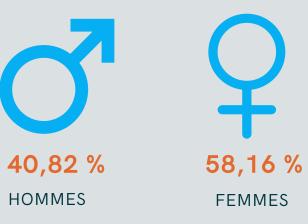


« Mettre des balançoires et une fontaine. »

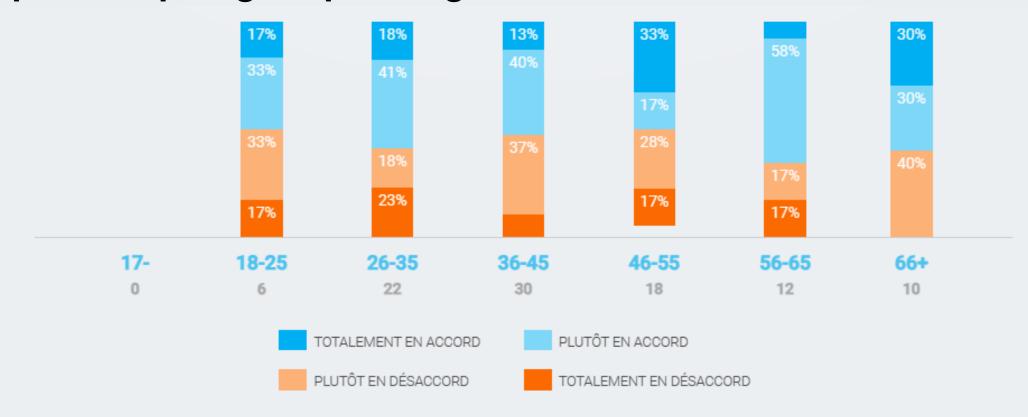
Suggestion citoyenne



Démographie

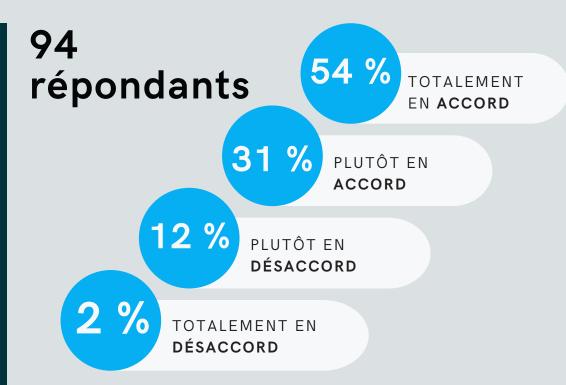




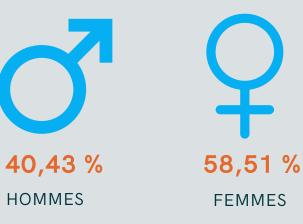




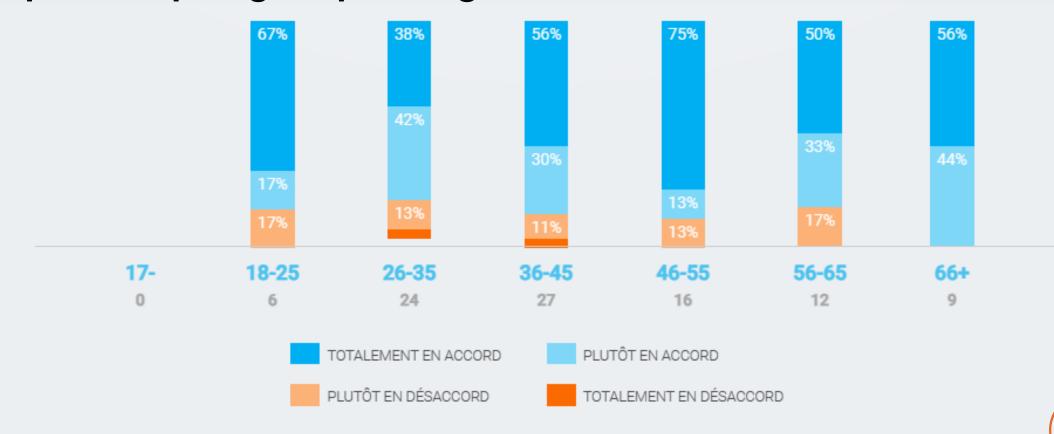
« Des espaces libres pour jardiner, accessibles à toutes et à tous! »



Démographie

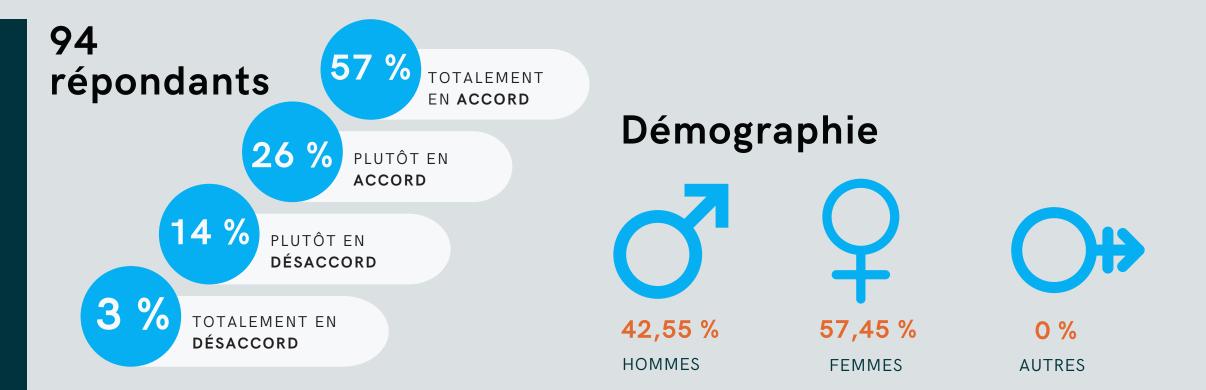


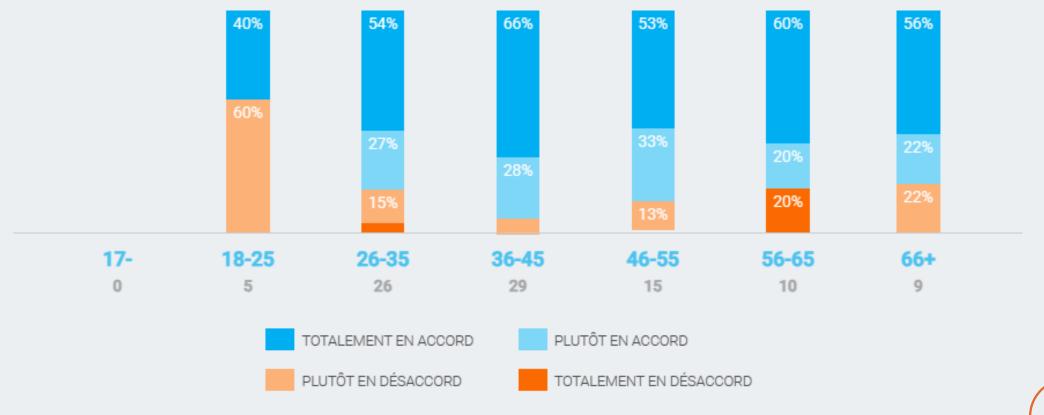




« Prendre un milieu naturel apprécié et amener des humains y vivre, tout en continuant d'être un lieu de contact avec la nature. Aménagement en hauteur de logements écologiques durables, à prix équitables, aires de jeux et de rencontres, parc, boisés conservés, jardin communautaire, protection du milieu humide, transport en commun, service de proximité (petite épicerie, café). Intégrer les besoins. »

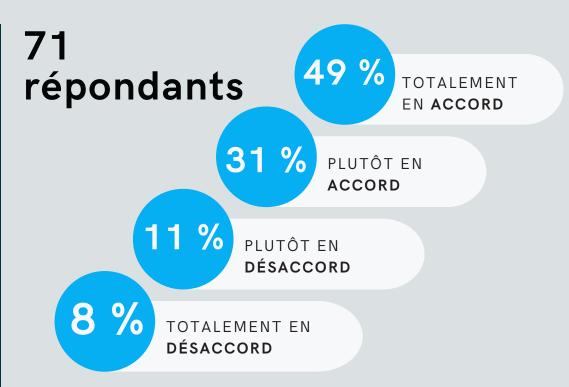
Suggestion citoyenne



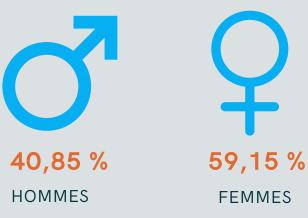




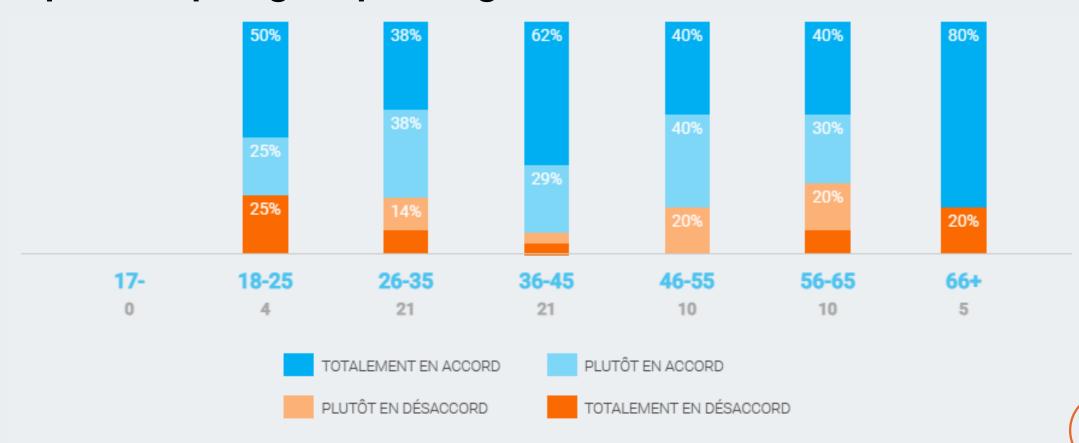
« Le traditionnel aménagement résidentiel où la pelouse domine le paysage pourrait faire place à un milieu plus riche en végétaux, où une diversité serait mise de l'avant. Contrairement à la pelouse, plusieurs autres végétaux plus rustique et moins gourmands en consommation d'eau potable existent et pourrait être proposé aux propriétaires lors de l'implantation. Une banque de proposition. »



Démographie

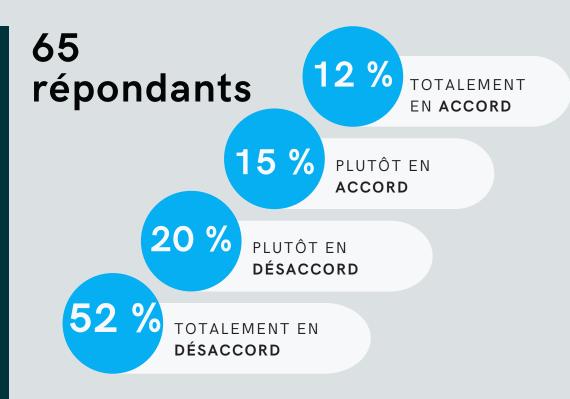




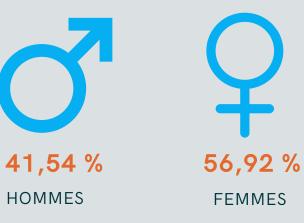


« Faire une passerelle pour piétons entre la terre ferme, les îles Canuel et l'île St-Barnabé. Ce serait une attraction d'une très grande valeur autant pour les résidents que les touristes. »

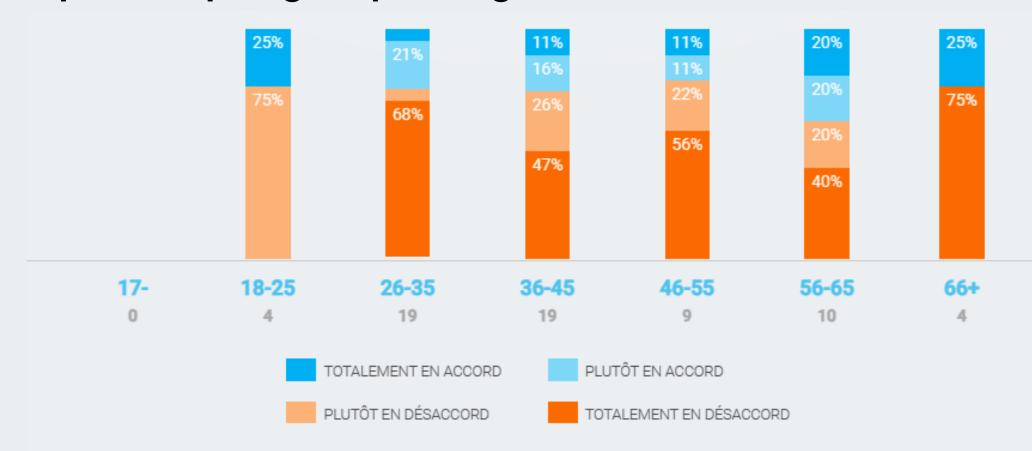
Suggestion citoyenne



Démographie

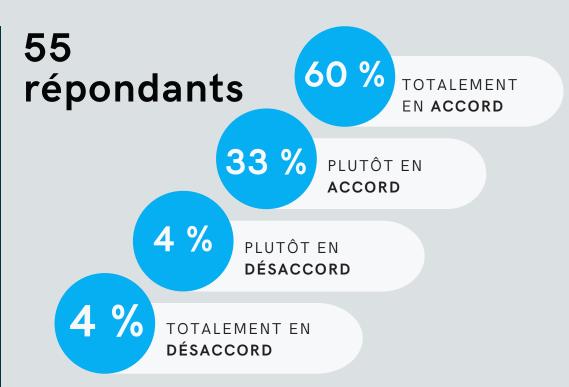




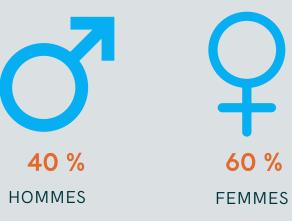




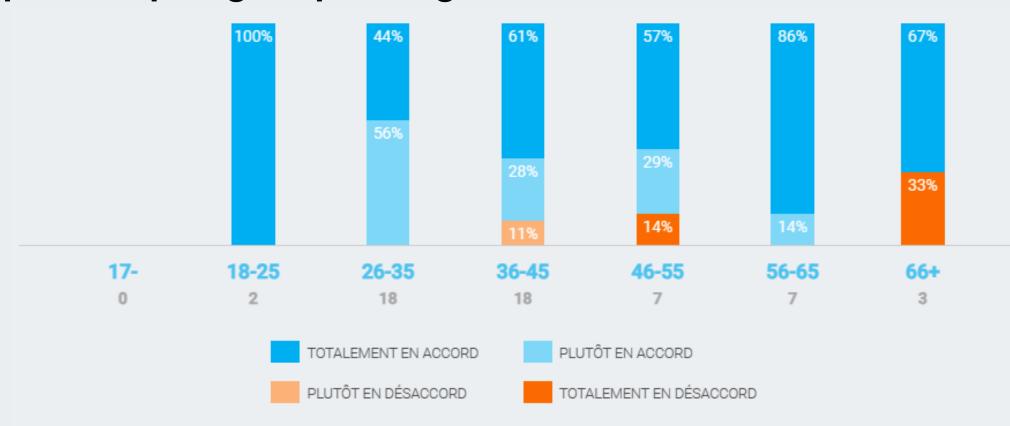
« Le développement de PAP doit se faire dans le respect du milieu. Cela signifie de conserver au maximum les arbres, les sentiers, les milieux humides, etc. Cela pourrait se traduire par des parcs tél que le parc Lepage. Pas seulement un parc mais plusieurs qui pourraient être reliés par des sentiers. L'aménagement des rues pourrait se faire avec des bande de végétation entre la rue et le trottoir. »



Démographie

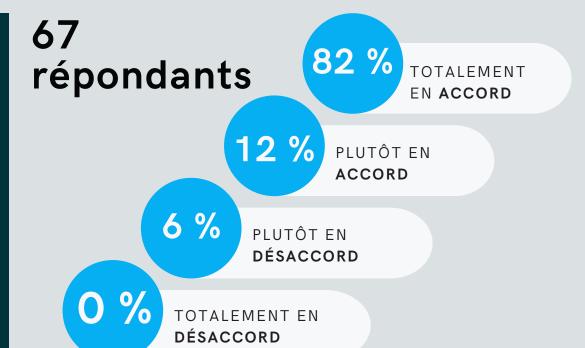








« Garder une zone boisée avec sentiers pédestre/ski de fond etc, entre les quartiers déjà existants et le début du nouveau quartier, de manière à ne pas détruire un milieu de vie simplement pour en créer un autre, et en conservant le maximum de forêt et milieux humides. »

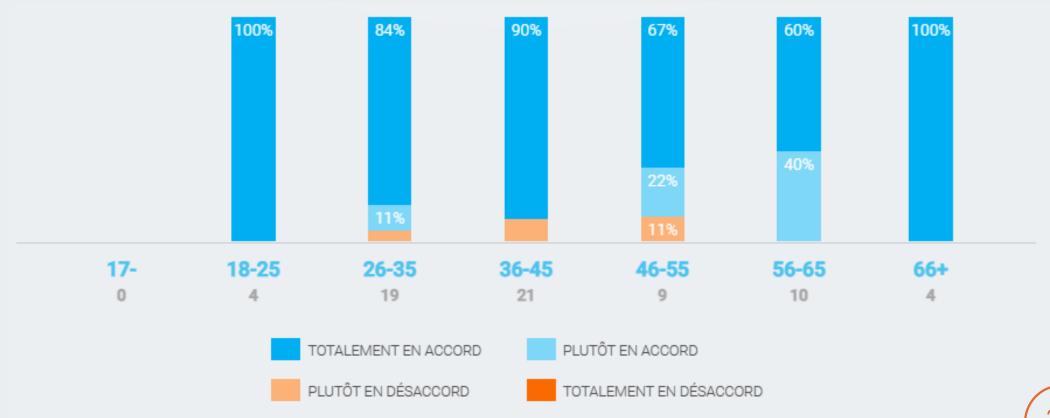


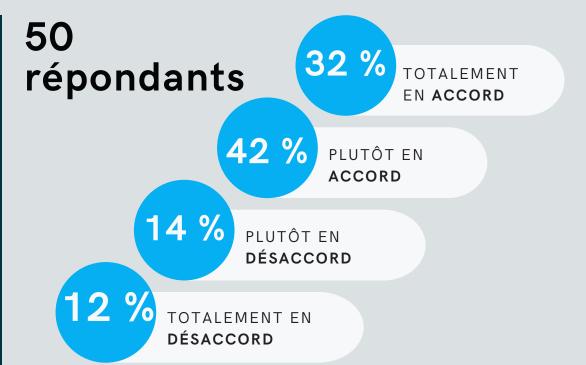
Démographie











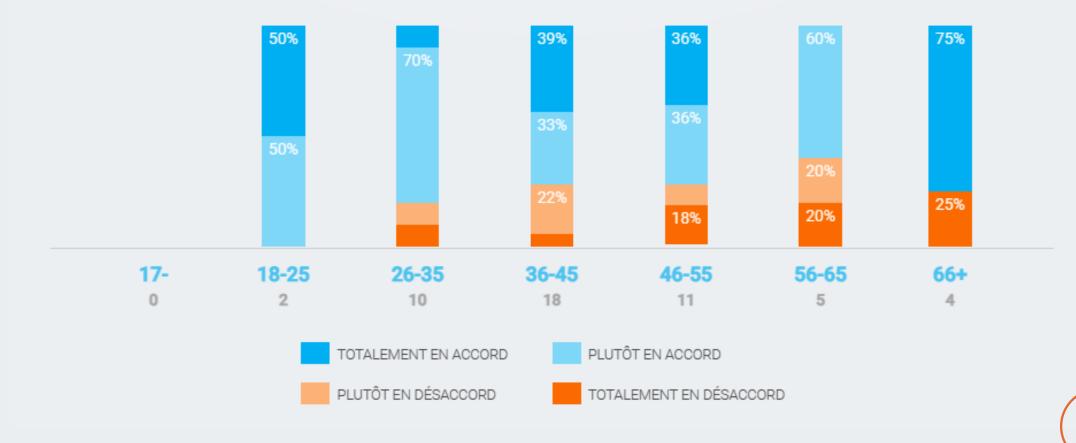
Démographie







Réponses par groupe d'âge

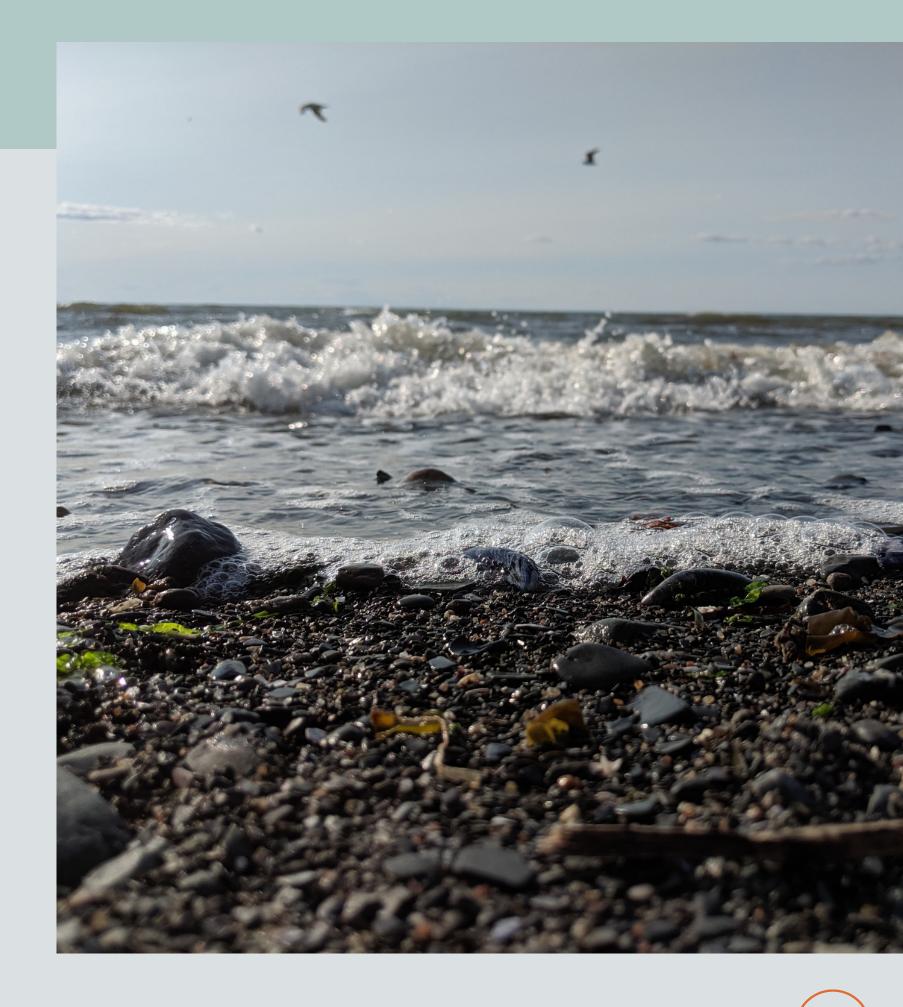


« Voici des exemples aménagements qui doivent s'inscrire dans le PPU: Vauban à Freiburg en Allemagne: l'exemple citoyen

Harmmaby Sjöstad à Stockholm en Suède: l'exemple technologique BedZED à Beddington en Angleterre: l'exemple carboneutre Bonne (Grenoble) L'éco-quartier BedZED (Londres) »

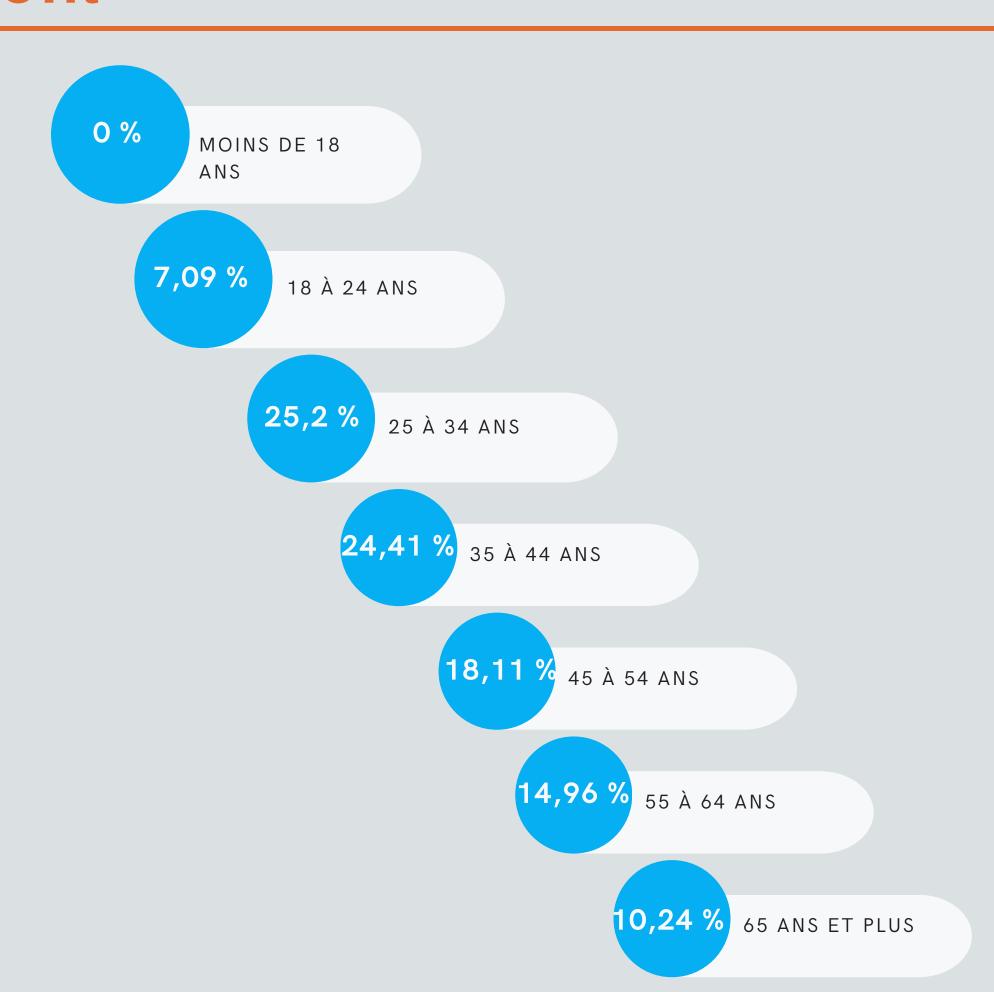
Profil des participantes et participants

Afin de nous aider à préciser notre rapport de consultation, nous avons demandé aux participantes et participants quelques informations additionnelles. Ces questions sociodémographiques visent à dresser un portrait général des répondantes et répondants à la consultation en ligne.



Profil

Quel est votre groupe d'âge?



Profil

Dans quel district de Rimouski habitez-vous?

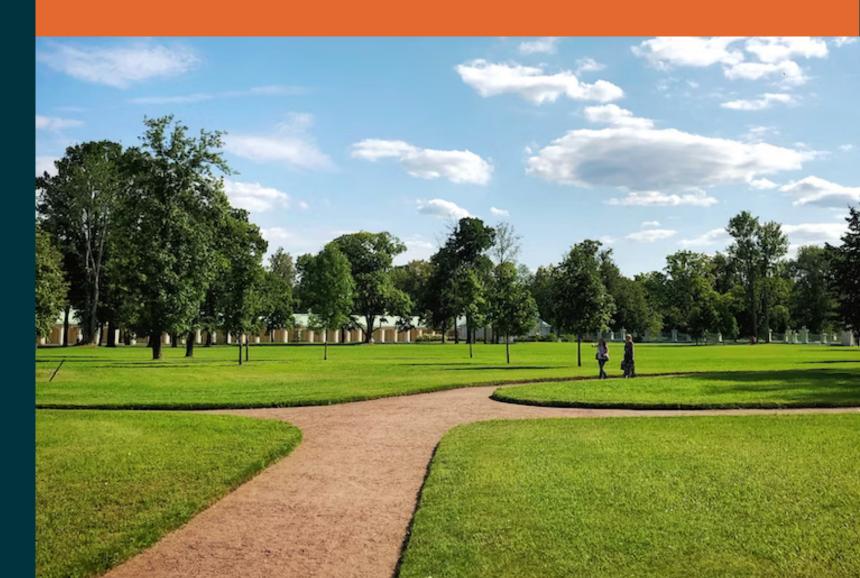


Annexes



Question ouverte (réponses citoyennes)

Pourquoi les éléments que vous avez identifiés comme étant les plus importants devraient être prioritaires dans le projet de développement?



- « Il est impératif que **l'environnement soit une priorité** non négociable dans tout nouveau projet de développement. Autant en ce qui concerne la préservation de la nature que l'accessibilité au transport actif et collectif. »
- « Pointe-au-Père demeure un milieu éloigné du Centre-Ville. Les gens qui choisissent de s'y établir recherchent les espaces verts, la quiétude et la nature. La densification devrait être priorisé dans les milieux plus urbains. »
- « Ce projet de développement cible des objectifs théoriques (qualité de vie et densification pour palier au manque de logement) qui sont incohérents avec les fondements mêmes du projet, notamment le site identifié. »
- « Besoin de logements à Rimouski. »
- « Les priorités sont en lien direct avec la problématique. Le manque de logements. »
- « Il est difficile de parler d'urbanisme durable lorsque qu'il est question d'un projet prévu dans un milieu excentré du centre-ville, non desservi par les transports en commun et impliquant la destruction d'un milieu naturel qui inclut un milieu humide. »
- « On doit combiner plusieurs enjeux dans ce projet. A la fois créer de nouveaux logements tout en créant un milieu de vie en accord avec la nature et le partage d'espaces communs. »
- « Les espaces verts sont les poumons et reflètent la santé de notre ville. Plusieurs personnes ont choisi de s'installer à Pointe-au-Père à cause des espaces disponibles pour y exercer des activités extérieures sans avoir à se déplacer plus à l'ouest et également parce qu'il n'y avait pas trop de densité urbaine. Il faudrait garder cela à l'esprit. »
- « Ça ne vas pas régler le problème de logement ce n'est pas des maisons unifamilial hors de prix qui vas libéré des logements c'est des logements SOCIAUX ET ABORDABLE que le monde a besoin. »
- « La qualité de la vie à Pointe-au-père dépend de l'accès local au forêt et au fleuve. Un nouveau développement va mettre une pression supplémentaire sur le milieu boisé avoisinant. Il y aura plus de circulation dans le bois. Il sera donc important de tenir compte de tout le milieu, y compris le bois, pendant la planification, en pensant à comment protéger le milieu naturel. »
- « Le dernier rapport du GIEC le dit : il est essentiel de préserver les milieux humides qui restent. Couper des arbres matures n'est pas non plus une option viable pour le futur de l'humanité, la biodiversité et, plus spécifiquement, pour les gens de Pointe-au-Père pour qui ce boisé est extrêmement important pour la qualité de vie. Il y a bel et bien un besoin de logements à Rimouski, mais là n'est pas le meilleur endroit pour les construire (trop excentré, pas encore de transport en commun fonctionnel, trop loin des services et des institutions pour les étudiant.es, nécessité pour les nouveaux locataires de se procurer une voiture et donc d'artificialiser davantage les sols pour créer des espaces de stationnement, etc.). Il serait plus pertinent de bâtir des logements sur des terrains du centre-ville, même idéalement, si possible, de rénover des bâtiments mal en point existants, et de laisser le terrain de Pointe-au-Père en l'état, ou mieux : de restaurer les milieux humides présents. »

- « Il ne faut pas détruire un milieu de vie pour en créer un autre, ce n'est pas ça le progrès. Il devrait y avoir une zone tampon entre le nouveau développement et l'ancien en conservant de la forêt. Mais à la base, le centre-ville est à ce point dense qu'il faut absolument faire de l'étalement urbain? Je ne crois pas!! Les nouveaux logements dont la ville a besoin sont au centre-ville, pas en banlieue dans un nouveau quartier avec des maisons neuves plutôt dispendieuses. Ces maisons ne libèrerons pas des places en logements abordables, ce n'est pas la même clientèle. »
- « Il faut bien réfléchir aux impacts irréversibles que peut avoir un tel projet. Il ne faudrait pas que le projet de développement résidentiel détruise l'ADN de Pointe-au-Père, c'est à dire un milieu de vie près de la nature, sans pression de consommation par les commerces. Par exemple, je regretterais que le paysage de Pointe-au-Père soit à nouveau défiguré par un projet tel que celui de la Distillerie St-Laurent qui a complètement transformer le paysage unique du site patrimonial maritime. »
- « Ce projet ne résoudra que partiellement et temporairement aux besoins de logements. Il est trop excentré et c'est illusoire de penser que le transport collectif palliera à ce problème. Par ailleurs, il va encore détruire un milieu naturel déjà bien réduit.. Il me semble que cela va à l'encontre de ce qu'on préconise aujourd'hui alors que le climat se dérègle en grande partie à cause de l'activité humaine. »
- « En raison du contexte environnemental actuel cela s'impose clairement, il faut impérativement aller dans le sens de la plus grande sauvegarde possible du milieu naturel même si cela est difficile, mais pas impossible... »
- « **Besoin de logement** mais sans prévoir un transport collectif adéquat il sera difficile de convaincre que les pertes écologiques perçues auront un impact environnemental s'inscrivant dans une vision d'avenir. Pour éviter l'étalement urbain. »
- « Parce que pour développer dans Pointe-au-père, il faut avoir des commerces et des services. Tout est concentré sur Rimouski centre-ville. »
- « Le besoin en logements est au centre ville près du Cégep, de l'université et des principaux commerces de la ville. C'est là qu'il faut densifier plutôt que de détruire un milieu naturel. »
- « Il est aujourd'hui crucial de prioriser la protection des milieux naturels. Nous vivons actuellement en pleine sixième extinction, qui est la plus rapide que notre planète ait connue. La cause principale de cette extinction est la destruction de milieux naturels. Malgré 40 ans de consensus scientifique autour de la question, la crise d'extinction de la biodiversité s'accélère d'année en année. Selon le Secrétariat de la Diversité biologique de l'ONU, si elle n'est pas adressée rapidement, cette crise aura des "conséquences graves, généralisées et persistantes pour les populations, les cultures, les économies, le climat et le monde naturel", d'une ampleur similaire au réchauffement climatique, qui pourrait déjà s'avérer létal pour l'humanité. Après 40 ans de consensus scientifique, il est grand temps de prioriser la protection de l'environnement et d'éviter de régler nos problèmes actuels en en créant d'autres bien pires dans l'avenir à court/moyen terme. »
- « C'est une erreur d'urbanisme, de politique et de société si ce projet se réalise. Plus de logement?? OH QUE OUI! Mais pas sur un milieu humide. On veut voir tous les autres endroits de Rimouski qui pourraient accueillir 800 unités d'habitation. »

- « En 2023, on ne peut plus développer des infrastructures dans des espaces verts sans évaluer d'abord les impacts sur l'écosystème et le climat. Cet écosystème forestier, dont les milieux tourbeux qui le constitue, est unique à Rimouski. Il faudrait créer un parc forestier afin que le citoyens y aient accès et puissent pratiquer plusieurs sports non motorisés (marche, vélo, ski de fond, course, raquette, etc.). Les parcs urbains forestiers de Rimouski, tels que Beauséjour, du Littoral et Lepage, sont des réussites. Dans l'est du territoire de la municipalité de Rimouski, il n'y a pas de tel parc, créons-en un! »
- « Je suis profondément convaincue que nous se devons tous de protéger cette forêt urbaine. Toutefois je suis consciente du fait qu'il manque de logements. Alors je suggère que ce soit des immeubles locatifs qui aient la priorité pour la construction. Cependant pas dans ce lotissement qui n'est pas accessible à pied des services. »
- « Il y a une belle opportunité d'innovation dans ce secteur. On nous sert souvent des exemples internationaux de nouveaux quartiers écologiques garants de qualité de vie et d'équilibre avec le milieu naturel. Pointe-au-Père présente un potentiel indéniable de création d'un tel milieu de vie. »
- « L'urbanisme durable, les milieux humide et la qualité de vie. Pointe-au-Père est déjà un milieu de vie. Si vous allez de l'avant avec le projet, au-delà de construire des maisons il faut réfléchir à des moyen d'Integer cette masse de personnes en plus, sans totalement enlever sa personnalité, ce qui distingue Pointe-au-Père des autres quartiers et l'esprit de communauté. Il faut penser au tissu sociale. »
- « Conserver les arbres pour diminuer les espaces de chaleur, conserver une bonne qualité d'air. »
- « Il faut garder les milieux naturels. C'est ce qui fait son charme en ville, avoir la nature à proximité. »
- « Pour avoir un secteur ou le développement durable est appliqué, un secteur attrayant et attirant pour les personnes. »
- « Le manque de logements n'est pas pallié par l'ajout de bungalows dans des zones de faible densité Il faut un registre des loyers et un financement récurrent adéquat pour le logement social pour y arriver et sortir le parc immobilier des mécanismes de spéculation et du "à but lucratif". Le bien logement est un droit humain, pas une façon d'investir et d'exploiter notre prochain. »
- « La protection de l'écosystème doit être la priorité. Mais ça ne veut pas dire de garder des "espaces verts" artificiels reliés entre eux par des sentiers. Le morcèlement d'un milieu naturel est directement lié à sa dégradation et à la perte de diversité. Le milieu doit être préservé dans son intégrité et laissé tranquille pour qu'il puisse se regénérer. Il y a déjà tellement de lots bétonnés qui sont inutilisés tant au centre-ville qu'à PAP. Priorité à la densification. Sans concessions. »
- « Oui, il y a une crise de logement, mais le projet de développement à Pointe-au-Père n'est qu'un amplificateur des crises crimatique et de la biodiversité. Oui, il faudrait densifier, préserver les milieux humides, prioriser les transports actifs et protéger les milieux naturels. Tout cela est faisable en densifiant le centre-ville où se situent les services et tout est rejoignable en transport actif. Le développement de Pointe-au-Père n'a pas lieu d'être. Penser qu'il peut régler la crise du logement c'est se mettre des œillères par rapport aux autre crises en cours. »

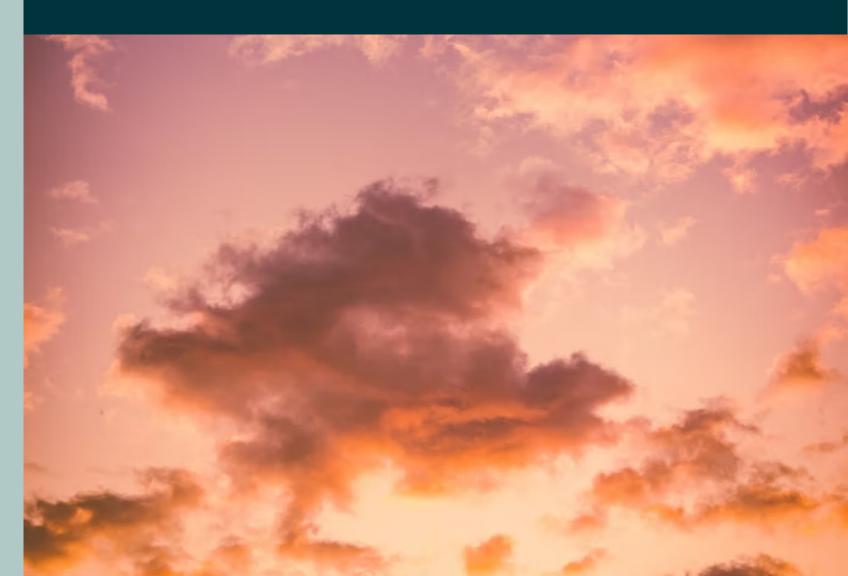
- « En tant que propriétaire des terrains concernés par le projet, la Ville a une rare opportunité de pouvoir contrôler leur développement. Compte tenu des principes de la Ville en matière de développement durable et de protection des milieux naturels (notamment dans le plan d'action 2023), le projet de Point-au-Père devrait en priorité viser la conservation de la forêt et des milieux humides qui s'y trouvent. Dans cette perspective, le développement résidentiel devrait se concentrer sur les lots en friche à l'extrémité nord-ouest de la zone de développement prévu afin de minimiser l'impact sur la biodiversité. Ceci permettrait de maintenir un espace vert déjà fréquenté par les citoyens (marche, ski de fond) en le bonifiant et en l'intégrant au réseau des parcs et espaces verts de la Ville. Cela augmenterait le ratio des parcs par habitant pour Pointe-au-Père qui est à la limite des normes recommandées selon le Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Rimouski. »
- « Afin de donner des points de service pour ce quartier, du au fait qu'il est éloigné du centre ville. De plus il est temps de faire du développement dans ce sens, déjà perdu de beaux projets pour la ville comme Groupe Fari et autres... »
- « Le terrain à Pointe-au-Père est déjà un très beau milieu de vie. Protégeons-le! En ce moment la priorité à Rimouski est le logement social et les logements étudiants. Il serait beaucoup plus pertinent de densifier et de construire des logements au centre-ville près du Cégep, de l'Université et de rénover des bâtiments déjà existants plutôt que de détruire un milieu naturel. »
- « Il s'agit d'un de nos derniers milieux humides qu'il faut absolument protégé. Ce quartier doit être novateur en terme de densification avec ilôts de verdure, espaces communs pour famille, petits terrains privés, stationnements regroupés, densification des logements, services de proximité. »
- « Pour qu'il s'agisse d'une communauté durable a long terme, les éléments suivants doivent être intégrés dans la conception; une diversité de types de logements, une densité accrue de logements, un transport actif, l'accessibilité des commodités, des services communautaires et des espaces verts publics. De toute évidence, une grande partie de la foret doit être protégée autant que possible. Cependant, les arbres, la densité et la qualité de vie peuvent coexister grâce a une bonne conception. Ce développement devrait être aborde comme une occasion d'établir une nouvelle norme pour la construction communautaire durable, non seulement a Rimouski, mais aussi pour la région. »
- « Il faut absolument mettre en priorité l'environnement et avoir en tête les générations futures. Ailleurs, nous voyons des villes devoir reconstruire des milieux naturels qui ont été détruits par l'étalement urbain. Nous devons impérativement protéger la nature. Densifions le centre-ville, pas un quartier qui se trouve en périphérie de notre ville. »
- « Il est prioritaire de conserver les espaces verts et les milieux humides, tout en favorisant le transport actif et en commun. La communauté de Pointe-au-Père a besoin de services de proximité respectant le développement durable, mais pas en déboisant et créant un déséquilibre à proximité de milieux humides. Construire un nouveau quartier résidentiel ne répond pas au besoin de logements locatifs et la densification dans un espace vert ne s'inscrit pas dans une vision durable respectueuse de l'environnement. »
- « Ces éléments sont prioritaires pour les raisons suivantes: Il s'agit du développement d'un nouveau quartier et non, d'une banlieue: il faut un milieu de vie avec commerces de proximité, services, espaces verts et de loisirs. Les nouveaux et futurs citoyens ne sont pas que des personnes ayant les moyens d'acheter une propriété (étudiants, employés.es à petit salaire): il faut accroître l'offre de logements locatifs bien situés (services, transport). Le couvert végétal et les arbres doivent être préservés pour offrir une qualité de vie, lutter contre la sécheresse et réduire les îlots de chaleur. Et finalement, parce que tous les éléments proposés sont au coeur d'un développement soutenable (qualificatif plus réaliste que "durable") pour toute ville qui se veut attractive au plan social, économique et environnemental. »

- « Il faudrait arrêter d'étendre la ville sans vision et au détriment des milieux naturels. À quand une réflexion sur l'étalement urbain à Rimouski sans considération pour l'environnement? »
- « Ce milieu ne devrait pas être détruit pour en faire des logements, et ce, peut importe l'ampleur de la crise du logement. On est éloigné du centre ville alors on participe à l'étalement urbain. Mon souhait le plus grand est que ce projet ne passe pas pour du "Green washing" en éco quartier alors qu'il est bien plus écologique de présever ce milieu naturel comme il est... »
- « L'environnement devrait être la préoccupation de tous, alors en favorisant les espaces verts et le transport actif, la ville devient un modèle pour ses citoyens. »
- « La priorité devrait être donné à l'environnement, le maintient des zones vertes, humides et des sentiers pédestres. »
- « En étant propriétaire de ces terrains à PaP, la Ville de Rimouski a l'opportunité de se démarquer et de devenir inspirante pour d'autres villes, si nos élus ont le courage de mettre en place les dernières recommandations du GIEC, en ces temps de lutte aux changements climatiques. La Ville pourrait décider de donner l'exemple, en protégeant le boisé et les milieux humides de Pointe-au-Père, et en oubliant un projet de développement aussi loin du centre-ville. Notre maire co-signait en juin 2022 une lettre ouverte "Mieux aménager nos municipalités pour garantir leur vitalité" dans laquelle les maires signataires parlent d'augmenter l'offre de logements dans les quartiers existants (la fameuse densification!), d'éviter l'étalement urbain, et y nomment clairement que "la consolidation et l'amélioration de la qualité des milieux déjà bâtis doivent devenir notre priorité". Et dans le rapport Rimouski 2030, 67 % jugent très prioritaire la protection des milieux naturels et de la biodiversité. »
- « Bien que l'accès à du logement abordable soit un enjeu d'une importance capitale, il ne peut être utilisé comme excuse pour justifier la destruction d'un espace d'importance pour contrer les présents bouleversements environnementaux. Une bien meilleure solution serait la construction ou conversion de logements sociaux à proximité du centre ville, de sorte à réduire les déplacements nécessaires tout en fournissant des logements abordables à la population étudiante (et autres groupes en difficulté financière). »



Question ouverte (réponses citoyennes)

Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés au logement à prendre en considération dans le projet de développement? (Cochez les trois principaux pour vous.)



Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés au logement à prendre en considération dans le projet de développement? (Cochez les trois principaux pour vous.)

- « Il faut densifier mais tout en maintenant une qualité de vie. Pour éviter ou réduire les déplacements, ça prend des commerces de proximité pour ne pas encombrer les accès à la ville. Privilégier des habitations multiples permet de conserver plus d'espaces verts (plutôt que l'unifamilial) et c'est plus accessible financièrement. »
- « Alors que le manque de logements abordables concerne principalement les personnes à plus faible revenu et qui peineront probablement à se déplacer entre Pointe-au-Père et le centre-ville (ne serait-ce que pour une épicerie...), ce projet favorisera les personnes déjà privilégiées, qui recherchent une maison unifamiliale sur un terrain de grande taille. Il ne finira donc que pas contribuer à l'étalement urbain et s'annonce déjà comme un échec d'urbanisme. »
- « Plus il y aura de logements disponibles et plus la loi du marché pourra créer l'équilibre. »
- « Je n'aimerais pas du tout loger au centre ville. Aucune tranquillité. Nous avons plusieurs parcs pour profiter de la nature à Rimouski en plus d'avoir accès à la promenade de la mer et voir le fleuve. »
- « Je crois que nous devons densifier le centre-ville et éviter l'étalement urbain pour conserver les milieux naturels. »
- « Je crois que l'Offre de logements devrait se faire plus au centre-ville et ainsi éviter l'étalement urbain. »
- « Des édifices à logements pour densifier des condos pour ceux qui veulent la paix d'esprit et des maisons de ville pour avoir accès à une première propriété. »
- « La conservation de la forêt de Pointe-au-Père est une nécessité, qui ne devrait pas être négociable. Une fois cet espace urbanisé, il sera perdu à jamais, et le reste du boisé va perdre de sa valeur récréative et biologique. »
- « Densifier, mais vers l'extérieur de la ville n'est pas une bonne idée... Le taxi-bus n'est pas une option valable à Pointe-au-Père pour beaucoup d'entre nous, il y a déjà un manque de stationnement au centre-ville, on ne va qu'empirer la situation... »
- « Il faut apprendre à vivre ensemble. »
- « Il faut offrir des logements durables qui pourront convenir à une variété de besoins en nombre de chambres et grandeurs. Le locatif est à prioriser avec des formules de loyers variées. De la mixité comme objectif. »
- « Il est contre-intuitif d'empiéter sur des milieux humides alors que les avis d'experts pointent tous dans le sens de densifier le centre-ville; un tel développement amplifie l'étalement urbain et nous prive de milieux capteurs de carbone. La solution se trouve peut-être dans le fait mieux utiliser les espaces déjà altérés; ce qui serait novateur et plus en phase avec ce que la science nous dit sur le sujet. »
- « Il faut un mix de types de logements mais inclure une part de logement social, tant celui-ci manque cruellement à Rimouski, et aller chercher des subventions pour ce volet. En outre, la caractéristique du nouveau développement devrait être qu'il soit "vert": utilisation d'énergies renouvelables, sobriété/économie énergétique, accès au parc naturel et aux pistes de raquette/ski de fond, etc.... Il devrait être un exemple de développement au Québec. »

Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés au logement à prendre en considération dans le projet de développement? (Cochez les trois principaux pour vous.)

- « Tant qu'à créer un nouveau quartier de toute pièce, on devrait créer un noyau villageois en y apportant divers type d'habitation. Favoriser le logement locatif, social et abordable en bordure du boulevard afin de rendre l'accès facile à pieds au transport en commun (à améliorer aussi). Ce nouveau quartier devrait être un modèle en terme d'urbanisme pour ne pas recréer les erreurs des derniers développements résidentiels. Pourquoi pas y inclure aussi un volet agricole au projet (potager communautaire) ? »
- « Le principal enjeux est la prise en compte des données (scientifique) produites à fort coût dans les universités lors de l'élaboration d'un projet immobilier. »
- « Selon moi, ce projet de développement ne doit pas avoir lieu. Tout autre projet de développement résidentiel (idéalement au centre-ville pour éviter l'étalement urbain) devrait prendre en compte les enjeux que j'ai choisis, c'est-à-dire : écoconstruction (réutilisation des matériaux, utilisation de techniques favorisant le chauffage et la climatisation "naturelles" en orientant les bâtiments et en faisant bien circuler l'air, etc.); offre conséquente de logements abordables et sociaux; offre adaptée aux différentes réalités (un emplacement près des services et bien connecté par les transports en commun est essentiel à ce que les réalités des étudiant.es, des jeunes familles, des personnes âgées et des personnes avec un handicap soient prises en compte). »
- « Qui va pouvoir payer un loyer à 2000\$ par mois pour rester au centre-ville. Les projets de tours au centre-ville sont sur pause = trop dispendieux à construire. »
- « Je ne crois pas que le centre-ville soit à ce point dense qu'on ait besoin à ce point de détruire une forêt et milieu humide. Les logements qui manquent sont au centre-ville, pour les étudiants, les jeunes, les gens à moindre revenu, etc.. Ce n'est pas en faisant des nouveaux condos/maisons à 500 000\$ que ça va libérer des logements abordables au centre-ville. Le développement devrait être pour densifier le centre-ville et non l'étalement urbain. »
- « Le risque d'y ajouter des logements plus de se est de densifier également la circulation vers le centre-ville déjà en partie ien enjeux à certains moments du jour dans ce secteur. »
- « À mon avis les principaux enjeux liés au logement sont : Favoriser la densification des milieux urbain déjà présent. Considérant intégrer plus de logement de diverses tailles reflétant les besoins de la population et ce à prix modique. »
- « Penser à développer un quartier nouveau genre, en conservant au maximum les arbres et en créant des parcs. Il y a des projets dan d'autres pays où l'écologie est considérée. »
- « C'est la diversité des types de logement qu'il faut penser. Que toutes sortes de personnes aillent y habiter avec toute sorte de manière d'habiter. L'autre enjeu majeur est celui de contrer l'étalement urbain. »
- « C'est bien beau construire des logements, mais à voir le prix moyen des loyers et des maisons en ville, faut au moins que ça soit abordable, surtout pour les jeunes familles ou les personnes âgées qui veulent rester dans leur milieux. »
- « Il faut densifier le centre ville de Rimouski avant de penser à détruire des milieux naturels. Les citoyens mal logé de la région on besoin de logements sociaux, à proximité des services et non d'une banlieue excentrée. »

Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés au logement à prendre en considération dans le projet de développement? (Cochez les trois principaux pour vous.)

- « Le principal enjeu lié au logement, c'est d'assurer un toit à tout le monde et arrêter de marchandiser le droit à une habitation. Un autre enjeu que je considère primordial, c'est la densification du centre-ville et éviter l'étalement urbain : éviter d'éloigner l'accès à la nature des populations urbaines, c'est un enjeu de santé publique construire de nouveaux logements à proximité des services existants plutôt que de les multiplier (rareté de main d'oeuvre + coûts pour services municipaux). »
- « Ces logements projetés ne répondent pas à la crise du logement, car ils sont loin du centre ville et accessibles seulement en voiture. Qui souffre le plus de la crise du logement? Les pauvres, les parents monoparentaux, les nouveaux arrivants, les étudiants et les personnes en perte d'autonomie. Établir un réseau de transport en commun efficace ne serait absolument pas rentable pour la ville, car il y aura trop peu de population à desservir, et de trop grandes distances à parcourir. Ces personnes seront donc soit 1) obligées de s'acheter une auto ou 2) isolées des services essentiels comme l'hôpital, etc. De plus, selon le Plan de lutte à la pénurie de logement publié en 2023, la Ville ne s'engage pas à investir dans le logement social, ce qui veut dire que les nouvelles constructions suivront les aléas du marché immobilier qui est déjà en surchauffe. Aucun moyen, donc de s'assurer que ces logements soient accessibles à ceux qui en ont vraiment besoin. »
- « Les personnes qui ont de la difficulté à en trouver ne sont pas des personnes qui pourront se payer des semisdétachés sur une forêt détruite. Il est important de prioriser la densification du centre-ville qui manque nettement de vie et qui présente de nombreux terrains vagues. Au centre-ville, le transport actif pourra être mis de l'avant tout comme la mixité sociale. On veut moins de voiture individuelle. Ce développement est loin d'être la panacée d'autant plus qu'il exacerbera la crise de la biodiversité. »
- « Cet emplacement n'est pas un endroit propice à la densification. L'idée de projets mixtes est pour moi vouée à l'échec. Honnêtement, je suis loin de trouver que le projet Alcide-C Horth est un succès. Combien de temps cela aura pris pour y construire un espace santé? Il faudrait avant tout s'assurer que des commerçants seront intéressés à s'y installer et ce, dans un délai raisonnable. »
- « La densification doit se faire en ville tout d'abord là où les services sont afin non seulement d'éviter un stress sur un réseau (santé/transport, alimentaire) déjà limité et ne pas détruire un milieu humide important. »
- « La Ville de Rimouski a une très belle opportunité de se démarquer et de devenir inspirante pour d'autres villes, si nos élus et nos décideurs politiques ont le courage de mettre en place les recommandations du GIEC, en ces temps de lutte aux changements climatiques. La Ville pourrait décider de donner l'exemple, en protégeant le boisé et les milieux humides de Pointe-au-Père, et en oubliant un projet de développement aussi loin du centre-ville. Je souhaite vraiment que Rimouski se démarque, en devenant un exemple de revitalisation de son centre-ville, en reprenant les terrains et les immeubles qui pourraient être acquis par la Ville, et en les transformant en logements sociaux. En repensant également à la baisse le besoin estimé de 2500 à 3000 logements... Une croissance infinie n'est pas viable, et nous sommes rendus à une étape où nous devrions davantage viser une décroissance. »
- « Le secteur de Pointe au père est justement agréable pour tout le monde à cause des terrains plus grands et la non similitude des secteurs du reste de Rimouski. »

Question ouverte (réponses citoyennes)

Est-ce que vous ou un de vos proches seriez intéressé à déménager à Pointe-au-Père? (Si oui, pourquoi?)



Est-ce que vous ou un de vos proches seriez intéressé à déménager à Pointe-au-Père? (Si oui, pourquoi?)

- « Je suis totalement en accord avec ce projet. La ville de Rimouski manque cruellement de logements. Le fait de pouvoir accéder à la propriété libérera plusieurs appartements. Il y a plusieurs personnes qui veulent venir travailler à Rimouski et qui ne trouvent pas à se loger. »
- « Je ne crois pas que le développement aura lieu dans des délais qui me permettront d'accéder à la propriété dans ce milieu. Plusieurs projets au centre-ville sont déjà sur pause. Je suis convaincue que les impacts sur la biodiversité sont plus important. Je ne crois pas que ce développement permettra de régler la crise du logement. »
- « J'ai du mal à imaginer qu'on détruise un boisé/milieu humide pour construire des habitations peu importe le type. Je pense qu'on devrait revoir entièrement ce projet et si mis de l'avant, construction UNIQUEMENT à des endroits déjà déboisés. »
- « Il y a déjà amplement d'espaces vacants pour faire du développement résidentiel à Rimouski. Il est loin d'être nécessaire d'empiéter sur un des plus beaux boisés dont disposent les citoyens et de contribuer au déclin de la biodiversité en développement sur la forêt de Pointe-au-Père. La ville a échoué à convaincre bien des citoyens que ce projet de développement pourra effectivement permettre de s'attaquer efficacement à la crise du logement qui sévit dans notre région, alors que plusieurs endroits plus favorables sont disponibles. »
- « Oui, dans les constructions actuelles ou dans des zones déjà déboisées. Avec le prix des matériaux actuellement, il est difficile de croire que des options valables pour des jeunes seront possibles. De plus, ça ne serait pas des gens "locaux" qui sont déjà en situation de précarité de logements, mais des gens des grands centres... »
- « Le développement doit se faire le plus rapidement possible, Je suis certain que la ville peut le faire de façon harmonieuse, tout en respectant le milieu et même l'améliorer, en y greffant des services de proximité et des espaces verts en harmonie avec ceux qui existent déjà. »
- « Proximité du fleuve »
- « Je réside à Sacré-Coeur et j'utilise les sentiers pédestres, les parcs de jeux pour les enfants. J'ai une qualité de vie avec ma famille que je souhaite pour les futurs résidents du nouveau secteur de Pointe-au-Père. Il faut s'inspirer de ce qui se fait déjà, mixité entre nature et logement. Le transport en commun dans mon quartier est essentiel et il faudra le prévoir pour ce nouveau secteur également. Et penser à une petite épicerie de proximité, genre nouveau style de dépanneur. Cela évite de prendre la voiture pour un litre de lait. Enfin contrairement au développement actuel à Sacré-Coeur, densifier celui de Pointe-au-Père pour répondre à la pénurie de grands logements. »
- « Si je voulais déménager, je chercherais un milieu où le piéton est plus important que l'auto. »
- « Je me sentirais en conflit de valeurs de m'installer sur un terrain qui était autrefois un milieu humide et une forêt. De plus, c'est trop excentré et le transport en commun n'est pas optimal (dépendance à Taxibus, alors que dans d'autres quartiers comme Rimouski-Est, il reste quand même la possibilité de marcher jusqu'à un arrêt d'autobus). Presque aucun commerce d'accessible à pied, et aucune garantie qu'il y en aura suffisamment pour mes besoin. Impossibilité de vivre une vie sans voiture. »

Est-ce que vous ou un de vos proches seriez intéressé à déménager à Pointe-au-Père? (Si oui, pourquoi?)

- « Ce projet doit se réaliser le plus rapidement possible en respect avec les cours d'eau et bandes riveraines existantes. Important d'avoir des nouvelles familles à Pointe-au-Père pour assurer la survie de notre école à long terme. Il existe déjà de nombreux parcs et espaces verts sur le territoire de la ville. »
- « Mini maisons avec grands espaces naturels et espaces verts communautaires. »
- « Je vis déjà à Pointe-au-Père. »
- « Pas proche des services. »
- « J'y habite déjà. »
- « Pour la proximité de la nature. »
- « J'habite déjà Pointe-au-Père et je vais marcher plusieurs fois par semaine, durant les quatre saisons, dans la forêt. Je vais aussi marcher souvent sur le bord du fleuve. Je ne changerai pas de secteur, c'est très agréable! »
- « J'y habite déjà avec beaucoup de bonheur. »
- « Oui dans le quartier de Pointe-au-père actuel qui est magnifique, Non dans un quartier qui ne respecte pas mes valeurs sociales et environnementales. »
- « La proximité à la nature est importante mais le projet me fait crindre qu'on perde les sentiers et le bord du fleuve. »
- « S'il y a un peu plus de commerces avoisinants et du transport en commun. »
- « La forêt devrait être préservée et le centre-ville devrait être densifié. Plusieurs espaces qui ne nécessiteraient pas la destruction d'un milieu naturel sont sous-utilisés présentement. »
- « L'accès très direct à la forêt est très attirant. Malheureusement, un développement immobilier qui la menace rend le déménagement moins attrayant. »
- « Si c'était pour me rapprocher de mon emploi. »
- « Je tiens à préserver les milieux naturels. Habiter dans ce projet qui vise à détruire des milieux naturels ferait en sorte que je n'aimerais pas mon milieu de vie qui est contre mes valeurs. Aussi, je ne veux pas avoir de voiture, donc cet emplacement est inadéquat notamment pour l'accessibilité aux différents services. Je me doute aussi que je ne pourrai jamais me permettre une maison dans ce coin. »
- « Nous sommes résidents de Pointe-au-Père depuis plus de 30 ans et apprécions grandement notre environnement que nous souhaitons conserver et améliorer. »
- « Je ne suis pas en accord à ce que des logements se construisent à cet endroit. »

Est-ce que vous ou un de vos proches seriez intéressé à déménager à Pointe-au-Père? (Si oui, pourquoi?)

- « Pour être honnête, j'y habite depuis plus de 20 ans. J'ai choisi ce quartier pour la proximité avec la nature et la qualité de vie que l'environnement naturel y offre. Ce projet, s'il se réalise tel que proposé, m'amènera à me questionner sur mon désir d'y demeurer dans le futur. »
- « Pointe-au-père est paisible et permet une proximité avec la nature, tant pour la mer que la forêt. On peut y pratiquer plusieurs loisirs (vélo, ski de fond, marche, planche à pagaie) tout en étant à quelques minutes des services. »
- « Je demeure déjà à PaP depuis plus de 25 ans. Ce projet de développement dans un milieu boisé et humide va complètement à l'encontre des recommandations du GIEC. Rimouski a besoin de logements sociaux, au centre-ville, près des services déjà existants. »
- « Je viens de déménager il y a quelques années à Rimouski. Si la situation était différente Pointe-au-Père serait certainement une option. »
- « Nous y sommes déjà, notre choix a été fixé par la beauté du panorama, la proximité des activités en nature (sentiers pédestre, piste de ski de fond au boisé du centre communautaire,...) et à la fois du fleuve, tout en étant près du centre-ville de Rimouski. »

Question ouverte (réponses citoyennes)



Selon vous, quelles sont les principales caractéristiques distinctives du territoire de Pointe-au-Père? (Histoire, géographie, etc.)

- « La ville sans y être vraiment grâce à la proximité du fleuve. Reste que la seule voie d'accès au centre ville risque la congestion avec l'augmentation de la population à pte-au-pere. »
- « Coucher de soleil, nature, sentier, un mixte de terre et mer, activités plein air! »
- « Sentiers boisés »
- « C'est un très bel endroit pour pratiquer des activités accessibles en hiver (marche, raquette et ski de fond) sans avoir à aller loin. Le parcours se démarque parce qu'il est plat et protégé du vent contrairement aux autres endroits à Rimouski. J'espère qu'il sera possible de créer des logements tout en gardant les sentiers. Pour les saines habitudes de vie la facilité à pouvoir pratiquer une activité (gratuité, proximité...) est essentielle! »
- « Superbe endroit où on peut aller ce détendre prendre des marches dans le bois autant qu'être sur le bord du fleuve. Endroit idéal pour des familles. Il faut préserver autant de ressource naturel tout en fesant un projet. »
- « Milieu naturel à préserver! aucune verdure significative à l'est de la ville, importance +++ de ceux-ci, or un existe actuellement et on envisage de le détruire pour construire des habitations... »
- « Pointe-au-père n'a que très peu de distinction avec Rimouski-Est, Sacré cœur et Bic. Ce n'est quand même pas Venise! »
- « Le territoire de Pointe-au-Père, en particulier celui visé par le projet de développement, est un milieu humide, contenant une tourbière, d'une valeur écologique extraordinaire. De plus, le boisé est un lieu adoré des citoyens pour marcher en forêt, observer la nature, faire la collecte de champignons, recenser des oiseaux, et se ressourcer. »
- « Un milieu tellement varié! En 15 minutes à pied, on passe de la forêt, des tourbières, au bord du fleuve avec les rochers et les embruns! C'est un milieu unique, qu'il ne faut pas dénaturer. »
- « Pointe-au-père est un secteur de Rimouski qui met en valeur plusieurs milieux naturels et historiques (fleuve St-Laurent, site historique maritime de la Pointe-au-père par exemple). La présence d'un milieu naturel aussi vaste que la forêt et la tourbière est une caractéristique assez unique de ce territoire. Cette forêt est aussi fréquentée par de nombreux citoyens, offrant un milieu unique qu'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire de la Ville. »
- « Les espaces naturels diversifiés par la présence du fleuve et des milieux humides. »
- « La proximité du fleuve et avoir l'impression d'être en vacances à longueur d'année. Le site maritime historique de la Pointe-au-Père est une emblême. Avec la distillerie, c'est maintenant une destination à part entière. »
- « Milieu unique (environnement) qui fait partie de la ville sans être tout à fait urbanisé, qui est très dépendant d'un lien routier et de l'automobile. »

- « Ancienne terre agricole peu exploité donc peut faire du logement. »
- « L'air marin, le rivage, les oiseaux, la nature. Les couchers de soleil, un lieu historique. Comment développer ce secteur en conservant la nature et ses attraits qui contribuent à la qualité de vie à l'année? C'est le grand défi. »
- « Milieu de vie en liens avec nature. »
- « Ses milieux naturels sont sans égal . Ils ont malheureusement subit dans le passé les erreurs humaines d'un réseau d'égouts mal planifié et sous-développé.il ne faudrait pas répéter les erreurs du passé. Il faudrait aussi être plus innovant dans sa façon de traiter les eaux usées, ne pas seulement se contenter de « respecter « les normes de survestes ou de déversements... Respect des normes qui me semble très élastique. »
- « La tranquillité, la proximité et surtout l'accessibilité au fleuve, sans avoir de béton entre l'humain et le bord de l'eau... »
- « La proximité des sentiers de marche ou de ski de fond l'hiver est un élément auquel les citoyens sont très attachés et fait partie de la qualité de vie du milieu, voire de l'identité avec sa proximité au fleuve. »
- « Fleuve, maisons du patrimoine à préserver, érosion des terres. »
- « Son côté sauvage, proximité de la nature. »
- « Un milieu naturel incluant forêt, milieux humides et plage, et abritant une riche biodiversité à conserver à tout prix. »
- « Préserver les espaces naturels et tenir compte des défis reliés aux changements climatiques comme l'érosion des berges et l'élévation du niveau de la mer. »
- « Éloignement du centre-ville. Proximité avec nature. »
- « Les enjeux climatiques devrait être la priorité de tous les projets de développement urbain et la préservation des milieux humides et des forets est essentielle. Les villes cherchent à développer des ilots de fraicheur en plantant des arbres, ils serait contre productif de couper ceux qui sont déjà là. De plus les boisées visée par le projet sont utilisées 4 saisons par les citoyens. »
- « L'accès à la nature en étant près de la ville, bref ce qui sera détruit par ce projet. »
- « Magnifique bord de mer, tranquillité, sentiers en forêt. »

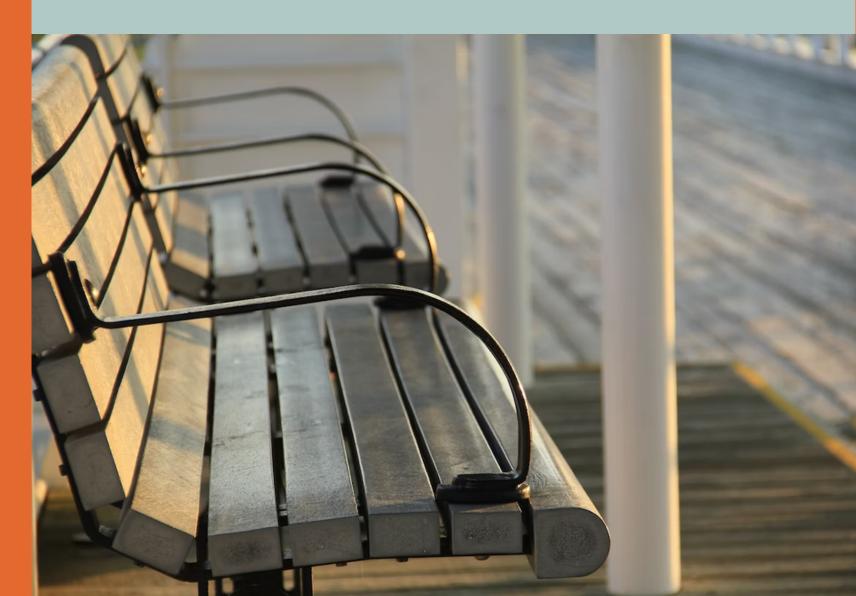
- « C'est déjà un milieu de vie en soi, un endroit qui est justement choisi pour profiter des sentiers, pistes de ski de fond, aller cueillir des bleuets, etc. Pourquoi détruire ce milieu sous prétexte de créer un nouveau milieu de vie? Je ne peux pas croire qu' en 2023 qu'il n'existe pas aucune autre solution moderne et innovante pour contrer le manque de logement qui est bien présent. »
- « La proximité du fleuve, la facilité d'accès à la nature et la facilité de faire des activités en nature. »
- « On vit à Pointe au Père pour se sentir au plus près de la nature: fleuve, forêt, champs. C'est très anxiogène de voir se réduire de plus en plus les espaces naturels, lieux de vie de nombreux animaux. Après Pointe au Père, quel autre site viset-on? »
- « Un quartier bien conservé avec plein d'arbres, un secteur faunique en état de conservation et un site pour le phares et l'empress of Ireland, sans compter l'onondaga. »
- « Pointe-au-Père s'avère être la limite est de la ville de Rimouski, il s'agit d'un milieu unique chargé d'histoire maritime (Site historique maritime de la Pointe-au-Père, Onondaga...), avec une nouvelle distillerie avec une magnifique architecture signée Pierre Thibault. La présence du fleuve, de la forêt, des marais salins en font un environnement naturel exceptionnel, très attractif pour les résidents et les touristes. La dimension humaine doit guider l'aménagement qui sera réalisé... »
- « Sa foret pour la diversité de l'écosystème et le plein-air! Bord de fleuve, odeur qui s'en dégage parfois ;) »
- « Milieu très reposant où plusieurs activités sportives et récréatives sont possible. »
- « Il est bien comme il est avec son histoire et sa géographie. Je ne suis pas très chaude à l'idée de subir l'étalement urbain jusqu'ici. »
- « Proximité de la nature et du fleuve. »
- « La forêt magique bordent des milieux habité. »
- « Proximité du fleuve et de la forêt. »
- « PAP est un milieu de vie. »
- « La forêt. »

- « Milieu Naturel utilisé et entretenu, accès à la nature pour les activités de Loisir, trait distinctif de la ville de Rimouski, milieu humide en danger. »
- « Proximité avec le fleuve et la forêt, Un voisinage aimable, généreux et consciencieux du bien-être de chacun. »
- « Milieu de vie unique alliant la proximité de la mer et de la forêt, permettant des activités de vélo, ski de fond, randonnées en forêt et côtoyant un site historique maritime: tout cela à conserver et à développer. »
- « Quand on est à Pointe-au-père, on ne se sent pas dans une banlieue ni dans une ville, mais bien dans un noyau villageois maritime. Son architecture maritime et son aspect de noyau villageois est donc pour moi distinctive. Pour les nouvelles constructions on devrait exiger l'usage de matériaux et de style qui correspond à ce qui est historiquement présent et qui rend hommage à la diversité de l'architecture présente. »
- « Proximité de la nature, boisé et fleuve. »
- « L'accès à la forêt et au fleuve en peu de temps. Vie de quartier, services pour les familles. »
- « Milieu à préserver absolument. Tant en milieu boisé que milieux humides que berges. Ce développement peut avoir des enjeux sur l'accroissement de la fréquentation du Parc de la Pointe à Pouliot. Ce parc est d'ailleurs trop peu protégé, la neige y est soufflée l'hiver sur les berges, les voitures se stationnent trop près des berges aussi. Si davantage de personnes y venaient il faudrait abosolument mieux le protéger. Idem pour les milieux boisés cicblés par ce projet de développement, ils sont à protéger en priorité dans la manière de penser le développement. »
- « Le milieu naturel et, c'est sur, on ne peut pas passer à côté du musée de la mer avec son phare et le sous-marin. »
- « La proximité de la nature et la tranquilité des milieux cotiers. »
- « La proximité extraordinaire entre la forêt et le fleuve. Cette caractéristique distinctive est menacée par le projet proposé. »
- « Accès facile à la nature et aux activités de loisirs: marche en forêt, ski de fond, cueillette de petits fruits, vélo, bord de mer (plage, sports nautiques...) Lieu de pélerinage et site historique! »
- « Le site historique, la Distillerie, les milieux verts et humides, le fleuve, être en nature, mais à proximité de la ville. »

- « Les milieux humide et le sentier forestier entretenu par les citoyens, avec une grande biodiversité. Les détruire ne fait absolument pas de sens. »
- « La puanteur du marais. »
- « Boisés et tourbières très accessibles. »
- « Sites touristiques et historiques, fleuve et forêt. »
- « Il y a une forêt magique. C'est son seul attrait pertinent. Ça serait pertinent de la préserver. »
- « Heureux alliage entre fleuve et forêt doublé d'un contexte historique (phare, station de pilotage, musée maritime). Noyau villageois bien préservé avec son église, lieu de pèlerinage reconnu. Accès facile aux sentiers de ski de fond et de randonnée pédestre. »
- « La nature!»
- « La nature »
- « La tranquillité et le peu d'habitants par rapport au centre ville. Conserver cette tranquillité est primordiale. »
- « Un merveilleux milieu naturel à préserver! »
- « Lieu riche sur le plan naturel: marais, tourbière. Sa distance du centre-ville en fera sans doute un coin plutôt prisé par les familles. Il faudra des services de proximité et du transport actif et collectif accessibles. Il faudra éviter d'y développer du commerce de grande surface. »
- « L'accessibilité au fleuve. Son histoire. Espace plein air. »
- « Histoire, nature et géographie. »
- « Il n'y a pas de transport en commun, c'est loin du centre-ville et il faut prendre l'auto pour aller dans les commerces. »
- « Environnement, milieu humide et forêt, proximité avec le littoral. »

Question ouverte (réponses citoyennes)

Si vous deviez trouver un nom au projet de milieu de vie à Pointe-au-Père, quelle serait votre suggestion?



Si vous deviez trouver un nom au projet de milieu de vie à Pointe-au-Père, quelle serait votre suggestion?

- « Pas de nom particulier. »
- « Pointe-au-Père »
- « Je ne donnerais pas de nom pour un nouveau milieu de vie puisque ça en est déjà un. Certains nomment le boisé de Pointe-au-père la forêt verte et blanche et d'autres l'appellent la forêt magique. »
- « Pas de nom à donner »
- « La forêt magique et en faire un lieu naturel avec possiblement quelques constructions dans des zones déjà déboisées sans plus et revitaliser ce milieu humide d'une valeur écologique inestimable- faisons de Rimouski une ville où les espaces verts sont respectés et améliorés (sentiers pédestres/cyclables, zones observation faune/flore, lieu de quiétude). »
- « Le milieu sur lequel le développement se ferait est nommé la forêt magique par plusieurs. Le projet entrainerait la perte d'une partie de cette forêt. Le nom que je donnerait au projet de développement qui nous a été présenté serait donc projet de déboisement de la forêt magique! »
- « Je suis complètement d'accord avec le commentaire ci-haut. »
- « Boisé de l'harmonie »
- « Je crois que je laisserais les citoyens qui y vivront déterminer le noms à lui donner. »
- « Le boisé des vétérans (ce nom obligerait les promoteurs à conserver le plus d'arbres et d'espaces verts possible, tout en rendant hommage à nos vétérans et à la rue qui porte ce nom)... »
- « Le projet du MAIRE GUY CARON »
- « Boisé de la Pointe »
- « Le nom que les citoyens.nes de ce quartier ont envie de leur donner. »
- « La feu forêt magique »

Si vous deviez trouver un nom au projet de milieu de vie à Pointe-au-Père, quelle serait votre suggestion?

- « Je suis d'accord avec le commentaire de plus haut. Ce lieu a déjà un nom. Le nom devrait être conservé, et le lieu aussi évidemment, sans être dénaturé ni rasé. »
- « Hum, question un peu accessoire. »
- « Le secteur de la tourbière de Pointe-au-Père. »
- « Vivre à deux pas du fleuve... »
- « Pas besoin il est déjà connu. Pointe-au-Père. »
- « Parc municipal de conservation de Pointe- aux Père. Qui serrait un milieu de vie naturelle, aménagé par la nature mais visité et protégé, structuré par les gens. »
- « Elle a déjà un nom. Elle s'appelle la forêt magique. Développe ici la détruira et elle perd son nom. »
- « Il faut que ce développement s'intègre avec le reste du secteur, ne pas en faire un secteur "à part". »
- « Quartier de voiliers »
- « Garder l'espace vert et protéger le habitants de la chaleur en été avec la canopée. Lui donner un nom en lien avec cet espace écologique verte. »
- « pointe au pere »
- « Réserve de biodiversité. »
- « La destruction de la forêt magique. »
- « Au grès des vagues »
- « Tout à fait en accord. "Parc municipal de la forêt magique, réserve de biodiversité." »

Si vous deviez trouver un nom au projet de milieu de vie à Pointe-au-Père, quelle serait votre suggestion?

- « Quartier du Phare »
- « On garde Pointe-au-Père. »
- « Cartier vert »
- « Je ne suis pas d'accord à ce qu'il y ait un projet de logement à cet endroit et Pointe-au-Père est le meilleur nom. »
- « Rimouski 1980 : un développement comme dans le bon vieux temps »
- « C'est tellement pas un enjeu important à cette étape. Si c'est pour être un éco-quartier, appelez le simplement éco-quartier de Pointe-au-Père et assumez un leadership en matière de développement durable et d'urbanisme novateur s'inscrivant dans un esprit communautaire et respectueux de l'environnement. »
- « Ne serait-il pas préférable de savoir exactement à quoi ressemblera ce nouveau quartier avant de lui touver un nom? »
- « Ça reste Pointe-au-Père...si je ne me trompe pas, les autres quartiers n'ont pas de nom! »
- « La forêt magique est déjà une entité existante. Se donner un nom spécial ne cache pas sa destruction potentielle. »
- « D'accord avec Jean Lesage, Parc municipal de la forêt magique de Pointe-au-Père, réserve de biodiversité. Avec une absence de développement immobilier, et une protection du boisé et des terrains humides, en gardant les beaux sentiers et piste de ski de fond déjà en place. »

Question ouverte (réponses citoyennes)

Qu'est-ce qui fait de Pointe-au-Père un milieu de vie attrayant?



Qu'est-ce qui fait de Pointeau-Père un milieu de vie attrayant?

- **Question ouverte**
 - « Sa proximité et son accessibilité à la plage ainsi que ses sentiers en milieu boisé qui offrent une multitude d'options de plein-air, à l'abri des forts vents du large... »
 - « Équilibre entre ville et nature. »
 - « Le fleuve ! Ce qui fait de Pointe au Père un milieu de vie si attrayant, c'est justement ses boisés et milieux naturels tranquilles et paisibles si présent, qui se font de plus en plus rares ailleurs. De raser un boisé pour y intégrer 800 unités d'habitation, ça vient compromettre non seulement cette qualité de vie recherchée, mais ça vient aussi compromettre la survie de milieux humides très importants dans l'éco-système. »
 - « La vie est agréable en partie à cause de la tranquillité. Il est facile de se déplacer à pied ou en vélo d'une façon sécuritaire sans devoir prendre l'auto. Le nouveau développement sera, sans doute, éventuellement branché à la Rue des Vétérans. Cependant, cette rue est une rue résidentielle. Il sera donc important que le système des routes soit organisé pour que le Boulevard Ste-Anne reste la voie principale de déplacement. Il s'agit que l'entrée et la sortie du développement passent directement par ce boulevard pour que les résidents qui demeurent entre Violettes et Père-Nouvel (c'est-à-dire une grande partie de la population de Pointe-au-Père) aient toujours un milieu sécuritaire et agréable. »
 - « La nature et les lieux de paix, avoir la sensation d'être isolé si proche de la ville. »
 - « Le boisé, le bord du fleuve. Les oiseaux marins. Ces éléments doivent être conservés comme tels. Un projet de développement urbain dans un milieu naturel n'y a pas sa place. »
 - « La proximité de la ville et de la nature. »
 - « La faible densité résidentielle. »
 - « La tranquillité et la proximité de la nature. »
 - « Le calme et les grands espaces naturels sans densité de population. »
 - « Les sentiers boisés, la piste de ski de fond, la rue du Phare, l'Anse aux lards, etc. »
 - « Sa localisation géographique en bordure du fleuve ou à proximité en font d'ores et déjà un milieu de vie attrayant. Une certaine quiétude à maintenir impérativement tant pour les résidents que pour être attractif envers une clientèle désireuse d'y trouver également un caractère paisible des bords de mer. »
 - « Le fleuve. »
 - « La tranquillité et sa valeur historique maritime. »
 - « Le bord de l'eau, la vie maritime et son histoire maritime. »
 - « C'est un milieu de vie paisible près de la nature et du fleuve. Des quartiers tranquilles. »

Qu'est-ce qui fait de Pointeau-Père un milieu de vie attrayant?

- « La nature, les infrastructures déjà existantes et les gens qui y habitent rendent ce milieu déjà unique! »
- « Il y a la forêt magique pour faire du plein air et côtoyer la nature. »
- « Le fleuve sans aucun doute! »
- « La nature avec la proximité de la ville et ses services. »
- « Le peu d'habitants et la tranquillité du milieu de vie. »
- « Proximité du fleuve tout en étant près du centre-ville. »
- « Tranquillité du coin, le fleuve. »
- « Le fleuve, les infrastructures, le quai, les aires de services facilement accessibles. Tout cela doit demeurer tel quel. »
- « La forêt magique. »
- « La proximité au fleuve et le boisé à l'abri des grands vents. »
- « L'espace, le fleuve et la proximité des espaces verts naturels. »
- « Fleuve et forêt. »
- « Les espaces et les milieux humides. »
- « Près de la ville et accès à la nature. »
- « La proximité de la nature de la ville, le calme, le fleuve, le silence. »
- « Les espaces verts et la proximité du fleuve. »
- « La mer, un beau boisé à proximité, les pistes cyclables, la tranquilité. »
- « L'accès au territoire naturel présent dans le sud du territoire ! La forêt les sentiers de ski et de marche la faune la flore les gens contemplent la nature forestière et des champs. L'œuvre de tant de bénévole des sentiers sur une période de plus de 40 ans! La rencontre des espèces faunique et floristique rare présente dans le milieu que la ville voudrait développer. »
- « L'accès à la nature et à un milieu humide UNIQUE à préserver. »
- « Proximité avec le fleuve et la forêt, Un voisinage aimable, généreux et consciencieux du bien-être de chacun. »
- « Milieu de vie de qualité dans un environnement naturel. »

Qu'est-ce qui fait de Pointeau-Père un milieu de vie attrayant?

- « Proximité du fleuve. »
- « Fleuve. »
- « Fleuve, forêt, activité de loisirs. »
- « Forêt, Fleuve, qualité de l'école primaire. »
- « La présence de milieux encore intègres, mais accessibles. »
- « La fraicheur, le fleuve et l'absence de pont! »
- « Justement un milieu tranquille où il fait bon vivre, loin des bruits de la ville. »
- « Les espaces verts. Les sentiers entretenus par des bénévoles depuis plus de 30 ans. Il est rare de trouver des milieux comme ceux-ci qui nous rappellent pourquoi il fait bon vivre au Bas St-Laurent. Il est important que les initiatives citoyennes soient valorisées. »
- « Sa beauté et sa tranquillité. »
- « La mer, la nature, le calme. »
- « La proximité avec les axes routiers important. »
- « La tranquillité du quartier, le fleuve, l'entraide citoyenne! »
- « La tranquilité, la communauté, la nature. »
- « La proximité des milieux naturels, le fleuve, la présence de la forêt et de la tourbière, avec leurs nombreux sentiers permettant de s'éloigner pendant un instant des bruits de la ville! »
- « Développement pour les amoureux de l'environnement sociable. »
- « L'air marin, la nature, la proximité du fleuve. Le coin tranquille où il fait bon vivre, proche d'un centre de services régional. »
- « Proximité du fleuve, de la forêt et à environ 5 à 7 minutes du centre-ville. École très intéressante avec ses pavillons indépendants les uns des autres. »
- « Son architecture maritime et son patrimoine bâti, le sentiment de communauté distinct de Rimouski, sa faible urbanisation, ses plages, le mode de vie de quiétude qui y est associé. »
- « La beauté de l'endroit en bordure du fleuve. »
- « Sa proximité avec la nature. »
- « La nature. »
- « Les milieux naturels très proches et accessibles. »

